

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 17 mai 2023
Séance du 25 mai 2023**

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Jocelyne CHARLET (pouvoir à Geneviève FRASCA), Madame Mireille DEHEN (pouvoir à Laurent DESMONS), Monsieur Hamed IDLHAJ (pouvoir à Karim BACHIRI)

Membres absents : Mesdames Kelly DINI, Laurence CORDIER

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 21212-23 ;

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 Mars 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Voir document joint au dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Procès-verbal du Conseil Municipal du

Jeudi 23 Mars 2023

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, MORANTIN Brigitte, KAHALERRAS Jamel.

Membres ayant donné pouvoir (à l'ouverture) : Madame MARGONELLI Catherine (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Monsieur FERENZ Sébastien (pouvoir à MOREAUX Rémy), Monsieur GAMBIER David (pouvoir à DOGIMONT Frédéric), Madame DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine).

Monsieur le Président :

18 h 30, nous sommes le 23 mars 2023. Nous allons ouvrir cette séance de conseil municipal. Je vais indiquer que j'ai reçu le pouvoir de Madame Margonelli pour Madame Charlet, de Monsieur Ferenz pour Monsieur Moreaux, de Monsieur Gambier pour Monsieur Dogimont et de Madame Desort pour Madame Parnetzki. Voilà pour les pouvoirs. Je vous propose en premier point de désigner un secrétaire de séance en la personne de Madame Evelyne Urbaniak, s'il n'y a pas d'opposition. Elle sera bien secrétaire. On peut entamer les points à l'ordre du jour de cette séance. Le point essentiel étant le rapport d'orientation budgétaire et le débat qui s'ensuivra, mais auparavant, il nous faut valider les procès-verbaux du 23 février et du 28 février. Sur le 23 février, est-ce qu'il y a des remarques ou est-ce qu'on peut l'adopter ? Monsieur Michon ?

Ça ne marche pas. Le mien est bloqué apparemment.

Ça y est, allez-y!

Monsieur Michon :

Ce n'est pas une remarque sur le procès-verbal, Monsieur le Maire, simplement, mais je le ferai à chaque fois pour vous faire remarquer qu'encore aujourd'hui, vous n'avez pas de quorum avec votre groupe et que, si nous partions, la séance ne pourrait pas se tenir encore une fois. On ne va pas le faire à chaque fois, mais au lieu de sortir à chaque fois pour bien faire la démonstration, j'interviendrai à chaque fois pour vous démontrer que vous n'avez pas le quorum.

Madame Charlet :

C'est aussi pour le Covid.

Monsieur Michon :

Vous êtes 12 présents sur 29. À 12, vous ne pouvez pas tenir un conseil municipal.

Monsieur le Président :

Je vous confirme. On a besoin de 15 conseillers pour tenir cette séance, donc à 12, on ne peut pas la tenir jusqu'au bout, sauf à refaire, comme la dernière fois, sur la séance d'après. C'est vrai qu'il y a certaines gripes ou Covid qui tournent à nouveau, on ne peut pas avoir tout le monde.

Madame Charlet:

Là, c'est le Covid, je suis désolée.

Monsieur le Président :

Madame Poulain?

Madame Poulain :

Bonsoir à tous. Quelques petits rectificatifs. J'ai noté une erreur page trois. C'est ce qu'ils expliquent "citaient Unifrance"... non. C'est "Cités Unies France". C'est un organisme, ce n'est pas un verbe. Un petit peu plus loin sur la même page, "des problématiques wazeroises oiseaux", qui n'a rien à faire là.

Monsieur le Président :

Sur le 23 ou le 28?

Madame Poulain :

Je crois qu'on est sur le PV du 23 février.

Monsieur le Président :

Ça sera corrigé. OK. On met au vote celui du 23 s'il n'y a pas d'autres remarques. Qui est contre ce PV avec ces deux corrections ? Qui s'abstient ? Qui est pour? Donc il est adopté à l'unanimité. Merci. Sur celui du 28. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Encore une remarque, page 13, ce n'est pas l'observatoire, mais L'Observateur du Douaisis.

Monsieur le Président :

Ça sera corrigé également. S'il n'y a pas d'autres remarques, on va le soumettre au vote.

Madame Poulain :

Si vous me permettez, il y avait des questions dans ce PV. Est-ce qu'on va avoir des réponses ou pas?

Monsieur le Président :

Oui, les questions posées par Monsieur Zaïr sur GRDF seront traitées à la fin, en questions diverses.

Madame Poulain :

Il y avait aussi Malbuisson.

Monsieur le Président :

Oui, je vous avais répondu à ce moment-là, mais on pourra en reparler tout à l'heure.

Madame Poulain :

Non. Sur Malbuisson : "j'ai des débuts de réponse, je vous donnerai plus d'éléments quand j'aurai fait mon enquête". On attend le rapport.

Monsieur le Président :

L'enquête n'est pas terminée. Je peux vous répondre tout de suite.

Madame Poulain :

D'accord. Vous en avez pour combien de temps?

Monsieur le Président :

Si vous demandez à un policier combien de temps il va avoir besoin pour son enquête, il ne va pas savoir vous dire si c'est deux jours et demi ou deux semaines et demi.

Madame Poulain :

On calculera le temps que ça vous a pris.

Monsieur le Président :

Oui. Pour prendre une décision éclairée, il faut être sûr d'avoir tous les tenants et les aboutissants.

Madame Poulain :

Tout à fait. J'avais une question pour Monsieur Himeur, sur la délibération pour la Turquie et la Syrie. On a fait une vidéo pour expliquer aux Wazierois, que vous connaissez maintenant, ce qui s'est passé en conseil municipal, et vous avez mis un petit cœur "j'adore" sur notre vidéo Facebook. Vous avez mis un petit cœur sur notre vidéo Facebook concernant l'aide à la Turquie et la Syrie.

Je voulais savoir si c'était de la provocation ou si c'était parce que vraiment, vous étiez d'accord avec nous.

Monsieur Himeur :

Je n'ai rien mis sur Facebook.

Monsieur le Président :

Votre micro, Monsieur Himeur.

C'est une interpellation comme ça, directe, mais bon.

Monsieur Himeur :

Ce n'est pas moi qui ai mis des choses, donc il ne faut pas tout mélanger.

Madame Poulain :

Il faut porter plainte pour usurpation d'identité parce qu'il me semble que Kémici Himeur, c'est vous.

Monsieur le Président :

Une mauvaise manip, c'est vite arrivé. Je connais quelqu'un de proche qui a fait la même erreur.

Monsieur Himeur :

Pour la Turquie, j'étais en déplacement pour faire des dons, donc j'étais à Paris.

Madame Poulain :

Ce n'est pas la question. En fait, je voulais aussi rebondir sur une chose, c'est qu'on a des gens qui nous ont informés que vous avez dit que si vous aviez été présent, vous n'auriez pas voté cette subvention à hauteur de 2000 euros. Je souhaitais avoir un retour là-dessus.

Monsieur Himeur :

Des dons, j'en fais directement. Je n'ai pas besoin de passer par ici pour faire des dons.

Madame Poulain :

On ne parle pas de ça, on parle d'un vote qui a eu lieu en conseil municipal.

Monsieur Himeur :

Il y a une personne qui a eu un pouvoir, et cette personne-là, je lui fais confiance, donc c'est tout.

Madame Poulain :

Il y a peut-être un défaut de confiance.

Monsieur le Président :

On est en train de refaire le débat, on est plus en train de parler du PV.

Madame Charlet :

On n'est pas dans les questions diverses.

Madame Poulain :

Pour parler d'autre chose sur ce procès-verbal, il y a une chose qu'on a semblé avoir oublié que je voulais rappeler, c'était la charte de l'élu local. Quand Monsieur Kahalerras a avoué publiquement, en séance la dernière fois, que son vote était dicté par l'affect, tout ça parce qu'il ne nous aime pas, il a fait défaut aux deux premiers articles de la charte que je vais me permettre de vous relire, qu'on a tous reçu quand on a été élu. Article 1 : l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Article 2 : dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Donc ma question, c'est, Monsieur le Maire, quelle est votre position face à un tel aveu de partialité et quelles sont les mesures que vous avez prises?

Monsieur le Président :

Je n'ai aucune mesure à prendre, Monsieur Kahalerras a expliqué sa position. J'ai pu l'expliquer à des personnes et d'autres. Lui, a l'honnêteté de dire des choses que certains habillent sous des tombeaux d'hypocrisie. Moi, je salue son honnêteté là-dessus. De toute façon, on a fait un vote à bulletin secret, je vous rappellerai, donc on ne peut pas savoir qui a voté quoi, si on va jusqu'au bout de la démarche démocratique. On ne va pas refaire ce débat-là aujourd'hui. Aujourd'hui, on est sur le PV, sur la forme et pas revenir sur les sujets qui ont déjà été débattus les dernières fois.

Madame Poulain :

La position de Monsieur Kahalerras était claire, elle a clairement été affirmée, elle a été reprise dans le PV sur lequel nous sommes en train de débattre. Ce que je veux dire, c'est que vous reconnaissez personnellement que vos élus sont partiaux et votent à l'affect, ce qui n'est pas démocratique du tout, ce qui va à l'encontre de la charte de l'élu local. Donc, vous l'avouez publiquement.

Monsieur le Président :

Présentez les choses comme ça vous arrange, Madame Poulain, vous en avez l'habitude. Je n'ai rien de plus à dire là dessus.

Madame Poulain :

Vous cautionnez.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ce PV avec la remarque sur L'Observateur du Douaisis et pas l'observatoire? Qui s'abstient? Qui est pour? Ce PV est adopté à l'unanimité.

Je précise aussi, ça a été dit par email à tous les conseillers, mais tout le monde n'a pas d'adresse mail, je vous propose de rajouter la motion pour l'hôpital à l'ordre du jour. Si vous en êtes d'accord, on y reviendra tout à l'heure. Pas d'objections par rapport à ça? OK.

Le point suivant, c'est le rapport d'orientations budgétaires et le débat qui va avec. Je vous demande de l'ouvrir. Je remercie d'ailleurs Madame Dufossé, qui est à la manœuvre sur l'écran. J'en profite pour vous présenter, entre notre DRH et notre responsable financière que vous avez déjà vues, Monsieur Delaby qui est notre nouveau DGS. Vous avez reçu ce document de 46 pages la semaine dernière. On a tenu la commission des finances lundi où certains éléments ont pu être déjà évoqués. Je ne vais pas forcément tout vous relire. L'idée c'est d'aller à l'essentiel. Le public en prend connaissance, aussi, à l'écran. Vous avez quelques pages. Sur la page trois, on explique le contexte du DOB, c'est quelque chose qui n'est pas soumis à un vote, mais à une délibération spécifique, donc on prend acte simplement à la fin après un débat. Ça permet, quelques jours plus tard, de tenir le budget de façon éclairée, avec un éclairage qui aura lieu dans les deux mois qui précèdent. Là, on est dans les deux semaines puisque le budget aura lieu le 6 avril 2023. À noter, dans les choses qui ont changé un petit peu par rapport à l'année dernière, on est, ça y est, sur une année où l'on a pu appliquer la nomenclature M57 sur l'année 2022, qui avait été adoptée ici le 16 décembre 2021. Sur la page quatre, vous avez des informations générales

sur le contexte économique, qui est quand même assez instable. Vous aviez vu un très fort rebond, au lendemain du Covid, de la croissance et puis un retour en arrière sur les perspectives de l'économie mondiale avec le conflit en Ukraine, la crise énergétique en général. Je ne vous relis pas tout ça, ce sont des choses assez connues. On a des conseillers communautaires dans les différents groupes, et cette partie est très fortement inspirée du rapport d'orientations budgétaires de Douaisis Agglo. Nous avons des informations aussi sur l'inflation, qui est en forte hausse, qui est, en 2022, à 5,4, qui pourrait être de 4,3 en 2023. Une dette publique qui reste à un niveau élevé et puis un déficit public qui lui aussi est élevé. Sur le projet de loi de finances en page cinq, en 2023, contrairement à l'an dernier où il y avait quand même beaucoup de nouvelles choses, cette année, c'est un petit peu moins riche en nouveautés en ce qui concerne les collectivités locales. Sur la page cinq, vous avez simplement l'article 16 qui évoque le fait qu'il y aurait un encadrement des dépenses qui sera mis en place progressivement. Donc, si j'ai bien compris, pour 2023, il serait de 3,8 %, c'est-à-dire de 0,5 inférieur à l'inflation, sachant qu'il n'est pas prévu de sanction, a priori, pour le moment, pour les communes qui ne l'appliquent pas, vu le contexte difficile que nous traversons tous. Sur la page six, vous avez l'indice des prix des dépenses communales. Ce qui est surtout important selon moi, c'est la partie hors charges financières puisque la finance c'est autre chose, donc c'est la courbe mauve pleine qu'on peut comparer à l'indice des prix à la consommation hors tabac, qui concerne plus le grand public. Vous voyez que les communes, on ne va pas revenir sur les années 2010, mais, depuis ces dernières années, sont autant impactées que les ménages sur les dépenses qui les concernent. On va en parler sur la page d'après d'ailleurs, sur les produits alimentaires, sur les combustibles, les carburants, sur l'électricité, le gaz. On a aussi un indicateur, page sept, sur les travaux publics et les bâtiments publics qui sont en augmentation également. Nous arrivons à la page huit sur les dépenses énergétiques. On en parle beaucoup, mais c'est une réalité. Vous avez un premier graphique, dont la source est l'Association des Petites Villes de France, qui est relayé par la Banque Postale. Vous voyez les dépenses d'énergie des communes par strates de population. Sur notre commune de 7500 habitants, en général, une commune comme la nôtre, dépense 48 euros par habitant en énergie. C'est le plus élevé. Les toutes petites communes où les plus grosses arrivent à faire un petit peu d'économies, soit parce qu'elles ont moins d'équipements, soit parce qu'elles en ont beaucoup et qu'elles ont des réseaux de chaleur ou des centrales ou bien des prix parce qu'elles sont un plus gros client. En bas, à droite, vous avez le même calcul, on voit en bleu la strate aux alentours de 43 euros, jusqu'à 48 euros en 2021, et sur la commune de Waziers, les mêmes chiffres. C'est simplement la division d'une des dépenses d'énergie par le nombre d'habitants. On était assez stable à la fin des années 2010, environ 82 euros par habitant d'énergie. En 2021, forcément, avec la fermeture pour avarie de la piscine, on a baissé à 58,60 euros. Il y a eu un petit déclin aussi en 2020 à 79 euros. Il y a aussi le Covid qui a fait que, pendant certaines semaines, les bâtiments n'étaient plus chauffés parce qu'ils étaient complètement fermés, notamment au printemps 2020, même si ce n'est pas forcément là qu'on chauffe le plus. En 2022, on a fortement augmenté à 117,80 euros par habitant, avec l'augmentation des dépenses énergétiques dont on parle beaucoup et dont on va reparler après. Sur la page neuf, on a une explication sur les différents dispositifs d'aides face à la hausse des prix de l'énergie. On n'est pas dans le cas numéro un et on est, a priori, à 99 % sûr d'être éligible au cas numéro trois, donc je ne vais pas m'attarder sur le cas numéro deux. C'est-à-dire qu'on a vécu, en 2022, une hausse des dépenses d'énergie supérieure à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement. On a un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur à la moyenne de la strate à Waziers, c'est assez connu. Au moins 25 % de l'épargne brute a été perdue à cause de cette hausse des dépenses d'énergie et de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice. C'est bien le cas également. On devrait toucher, on en reparlera après, un bouclier tarifaire qui correspond à 50 % des effets de la revalorisation du point et 70 % de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation. On y reviendra après. Oui, Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Petite intervention concernant la page 8 sur 46. C'est simplement pour signaler que la source du premier histogramme est de 2021. Il serait bien de se rapprocher également sur le deuxième tableau de l'année 2021 pour éviter d'avoir un pic très inflationniste comme on le voit actuellement.

Monsieur le Président :

C'est parce que pour 2022, on a les chiffres parce qu'on est le 23 mars, on peut les avoir au niveau de Waziers, mais que la Banque Postale n'a pas fourni, à ma connaissance, les chiffres pour 2022 à ce jour. C'est pour ça qu'on s'est arrêté. Mais effectivement, ce chiffre-là sera sans doute aujourd'hui à 60 euros, peut-être, sur la strate. On est bien d'accord. Je vais avancer à la page 10. Il y a de l'inflation, donc ce n'est pas forcément une bonne nouvelle qui se suffit à elle-même, mais les dotations sont plutôt en augmentation, notamment sur la DSU, qui augmente de plus de 3 %. Comme on parlait tout à l'heure de l'inflation, ça ne couvre pas l'inflation, mais ça fait quand même une recette supplémentaire qui devrait arriver pour la commune. La DSU est estimée à +3,51 % d'augmentation. La dotation de solidarité rurale à +10 %, mais là, c'est un faible montant pour la commune de Waziers. Vous voyez l'évolution sur le graphique en dessous. Sur la page 11, les autres mesures sont les dotations, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises. Je vais commencer par la fin, sur le graphique qui saute aux yeux. C'est la fameuse revalorisation des valeurs locatives. L'an dernier, la part qui est multipliée par le taux de taxe foncière que la commune adopte est multipliée par les bases, et l'état impose l'augmentation des bases. Une année normale, c'était plutôt aux alentours de 1 % d'augmentation. L'an dernier, c'était augmenté de 3,4. Cette année, ça devrait être augmenté de 7,1%, donc notre baisse de 2,2 % par an est complètement absorbée par cette hausse des bases. On peut aussi dire que, de toute façon, si on ne le faisait pas, on en reparlera après, ça serait encore pire pour les habitants wazierois qui paient leurs taxes foncières. Sur les dotations de l'État, DETR, DSIL, c'est surtout celles-ci dont la commune peut bénéficier, je ne reviens pas sur les autres, sont figées sur les mêmes montants qu'en 2022. On a même la DSIL qui est en baisse. Par contre, elle est complétée par un fonds vert de deux milliards d'euros qui est attribué par les préfetures également. Je crois que, pour le Douaisis, on parle par exemple de 200 000 euros à l'échelle des 35 communes, donc ce n'est pas non plus des sommes faramineuses qu'on peut aller chercher là-dessus. La suppression de la CVAE, c'est pour les intercos, mais du coup ça a un impact puisque l'Agglo, par rapport à ça, est un petit peu limitée parce qu'elle va avoir un petit peu moins de ressources. On peut délibérer, au niveau des conseils municipaux, à partir de cette année, sur les taxes d'habitation sur les résidences secondaires, mais on en a très peu ou pas du tout, donc il n'y a pas trop d'intérêt. Le dernier point, je viens de l'évoquer. Voilà un petit peu pour les mesures générales, sur le contexte, sur la loi de finances, etc. Je continue, mais si vous voulez intervenir au fur et à mesure, n'hésitez pas, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

C'est simplement sur la CVAE au niveau de l'agglo. La CVAE est partiellement compensée par un reversement de la TVA. On l'a vu dans le débat d'orientation, on est quasiment compensés par les différentes taxes, ça n'a pas d'impact important sur le budget. Ce qui permet d'ailleurs à Douaisis Agglo de maintenir les comptes tels qu'ils le sont cette année.

Monsieur le Président :

Sur la page 12, on arrive sur les chiffres sur Waziers. Vous avez une reprise, comme on le fait depuis toujours. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Désolé de vous interrompre. Je voulais savoir si on pouvait faire à partir de maintenant, en fonction, bien sûr, des chiffres qui seront à analyser, un arrêt par page et éviter de prendre ligne par ligne, c'est-à-dire faire comme vous : vous allez défendre ce que vous avez à dire, vous ou Madame Charlet, l'adjointe aux finances, à moins que vous ne soyez aux finances aujourd'hui, je ne sais pas, les dépenses de fonctionnement. Si vous pouvez faire la lecture de ce que vous avez à dire, je ferai la mienne. Je ne sais pas si on peut partir dans ce sens ?

Monsieur le Président :

Ça me va très bien. Faire au fur et à mesure plutôt qu'à la fin, c'est comme vous le souhaitez. Si des groupes ou des élus veulent faire un commentaire à la fin, ils peuvent le faire. Pour répondre à votre interpellation, c'est comme l'an dernier, on en a discuté avec Madame Charlet. Je fais la présentation, mais tout ça c'est travaillé avec les services financiers, que je remercie déjà, mais je le referai après, et

Madame Charlet, et puis le travail, les questions et les compléments d'informations qui sont faits en commission des finances. Sur les dépenses de fonctionnement, vous avez le tableau à l'écran, c'est assez important. Je vais commencer par les remarques qui sont en dessous. On a des dépenses de fonctionnement en hausse sur l'année 2022 de 4,04 %, 424620 euros de plus. C'est à peu près réparti de deux façons. On a une hausse de 3,75 % de la masse salariale, j'en ai parlé, du dégel du point d'indice. On a eu aussi un gros travail de reprise des carrières et ça commence à avoir un impact. Il y aura d'autres choses en 2023, j'en parlerai après. Et puis, forcément, une hausse très importante du chapitre 60, des achats, liés à la crise énergétique. On a un petit peu "limité les dégâts" sur l'électricité, qui n'augmente que de 45000 euros parce qu'on était passé en tarif fixe en décembre 2021, et ce qu'on a repassé en décembre 2022 sont restés à peu près sur le même niveau. Pour l'année 2023, normalement, il n'y aura pas d'emballement là-dessus. Je pense aussi que c'est grâce au fait qu'on a remplacé l'éclairage public de façon assez importante en 2022, je reviendrai sur le plan après pour les autres années. Et puis, l'extinction, depuis octobre, il me semble, d'un lampadaire sur deux la nuit. On a une hausse par contre très forte du gaz et des combustibles. Le combustible, c'est du fioul à Malbuisson, donc ce n'est pas ça qui est très important. C'est vraiment le gaz essentiellement. J'ai fourni hier aux membres de la commission des finances quelques données chiffrées récentes sur les consommations également hier. On est passé à 493249 euros, donc c'est 400000 euros de plus qu'en 2021, mais si on regarde les autres années, on était plutôt à 250000, donc en fait, on est à 250000 de plus, c'est-à-dire un doublement, l'année 2021 étant marquée par la fermeture assez longue de la piscine à nouveau, plus même des salles qui étaient fermées par rapport au Covid puisque là on est en saison de chauffe, du 1^{er} octobre au 30 septembre à chaque fois. J'en reparlerai tout à l'heure, mais au moins c'est déjà dit, que notamment la fermeture, à titre conservatoire, de la piscine de Waziers ne se voit pas du tout dans les chiffres là, puisqu'il n'y a eu que la dernière quinzaine de septembre où ça aurait pu se voir, sinon le reste c'est vraiment d'octobre 2021 à septembre 2022. Vous allez peut-être faire la remarque, mais c'est déjà indiqué, la M57 a peu d'impact sur la présentation par chapitre, mais c'est surtout les chapitres exceptionnels, c'est-à-dire les charges exceptionnelles, donc 67 d'une part et 77 d'autre part dans les recettes, qui sont plutôt redistribuées. On retrouve la plupart de ces dépenses qui viennent en 65 plutôt que d'être en 67. C'est pour ça qu'il y a une baisse importante. On était entre 20000 et 60000 euros, on n'est plus qu'à 400 en 2022. Voilà un petit peu pour les dépenses de fonctionnement. Avant que je continue, si vous voulez faire un commentaire. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Merci. Pour faire une discussion, un échange sur les dépenses de fonctionnement de 2018 à 2022 et particulièrement 2022. Après une année 2021 où vous vous glorifiez d'une baisse de 328855 euros due à une gestion rigoureuse, c'est ce que vous avez dit à l'époque, en plus de la fermeture momentanée de la piscine durant huit mois, 2023, par rapport à 2022, c'est plus 518912 euros, soit plus 60 %, on le voit par rapport à votre tableau. Et là, la piscine est fermée depuis mi-septembre avec une facturation des consommables qui porte d'octobre 2021 à septembre 2022. On n'a pas l'année pleine non plus. Je crois que ces années ne peuvent pas servir de pures références. Vous l'avez vous-même dit hier sur un mail que vous nous avez envoyé. 2019, malgré la période inflationniste, reste pour nous une période de référence, quoi qu'on en dise. Par rapport à l'année 2019, j'ai fait une petite comparaison concernant ce chapitre achats. À l'année 2019, normale et pleine, servant de base limite à la hausse de 232000 euros, c'est-à-dire soit 20,34 % entre 2019 et là maintenant 2022. Là, on peut comparer les années pleines, sans Covid, sans crise, etc., et ça peut nous servir de référence. Ensuite, concernant le chapitre 011, services extérieurs, pour ce chapitre, même constat : par rapport à 2019, il y a plus de 50546 euros de 2019 à 2022. Le chapitre 011, 62 services extérieurs, on peut faire le même constat que précédemment étant donné que dans ce chapitre, 2019, 411986, et 2022, 404825. Je crois qu'on peut trouver une concordance, c'est-à-dire une comparaison sûre entre 2019 et 2022. Ensuite, concernant le chapitre 012, frais de personnel, sachez que je n'ai rien du tout contre le personnel, je le précise, de 2020 à 2022, on a une hausse globale de 695760 euros alors que les dépenses de fonctionnement global augmentent, elles, de 1180417 euros soit 58,94 % de ce montant. La notion de service public a quelque peu été bafouée en 2022 malgré tout, avec la fermeture de services comme le CCAS durant trois semaines. Des administrés qui ont été laissés pour compte face à leurs difficultés et des mécontentements qui ont été constatés. Sur le chapitre 65, autres charges, aucun commentaire. Sur le

66, charges financières, c'est un petit peu logique, baisse des mensualités d'intérêts due au taux qui avaient été révisés, certains prêts à l'époque et également l'amortissement de certains prêts qui sont échus. Il y en a un par exemple qui est échu au titre de l'année 2022. Concernant le chapitre 67, les charges exceptionnelles, j'ai vu qu'il y avait une baisse de ce chapitre, certainement due à l'arbitrage sur des chapitres annexes parce que je crois qu'à l'époque on y trouvait les dépenses concernant les bourses, les primes, mais apparemment ça ne doit plus être sur ce chapitre.

Monsieur le Président :

C'est ce que je viens d'expliquer.

Monsieur Mascarte :

On est d'accord là-dessus. On les retrouve où ces dépenses ?

Monsieur le Président :

Dans le 65, c'est ce que j'ai expliqué.

Monsieur Mascarte :

C'est tout, j'ai fini.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Une intervention sur le chapitre 12 aussi et sur l'augmentation de la masse salariale. On est à plus de 224 000 euros. J'ai également repris le rapport d'orientation budgétaire 2021. Il nous expliquait qu'on avait une hausse de 8,56 qui était liée à la hausse des effectifs dans les écoles et les restaurants scolaires suite au protocole sanitaire. On aurait dû, effectivement, retrouver une baisse sur 2022 qu'on n'a pas. Vous évoquez le dégel du point d'indice qui est à prendre en compte. Oui, mais cette notion est à relativiser sur le budget 2022 puisqu'on n'est pas sur une année pleine, mais sur une demie année. Vous avez chiffré dans votre dossier à 160000 euros pour une année pleine, donc l'impact est de 80000 pour une moitié d'année. Dans votre bilan, ce qu'on voit, c'est qu'entre 2019 et 2022, la masse salariale totale a augmenté de 27 %. 21 pour le personnel titulaire et 5 % pour le personnel non titulaire. En fait, je pense que vous payez un petit peu cher votre défaut de suivi en 2021 de la masse salariale, si on peut parler purement chiffres, mais je reviendrai sur le côté humain. On avait près d'un demi-million d'euros d'écart. Vous avez des difficultés à rattraper ça. En 2022, on a donc une hausse de 8 % du personnel titulaire et une baisse de 15 % des non-titulaires. Ça aurait peut-être été une bonne nouvelle si ces contrats précaires avaient tous été titularisés. Or, on sait très bien que ce n'est pas le cas et que vous avez pris des décisions cette année qui étaient purement budgétaires et non humaines. Au CCAS, je vais même ajouter le non-remplacement au pied levé des dames de service et des coupes qui ont été faites dans le ménage ou l'entretien des locaux. Juste pour rappeler quand même une réalité, on a un chiffre, normalement les charges de personnel de base, c'est 52 % de la part des dépenses de fonctionnement en moyenne. On va dire qu'avec l'inflation, on est peut-être à 53 ou 54. Nous, on était plutôt sur une moyenne à 56, 57 en 2019/2020. On a eu une forte augmentation en 2021 à 60,14 %. Là, on est redescendu à 58,18 %, mais avec de la casse de service public et un peu de casse humaine aussi malheureusement. Sur le chapitre des achats, je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit, mais simplement faire un petit rappel parce que j'ai quand même un problème. On vous alerte depuis plusieurs mois maintenant sur la nécessité du suivi de ces dépenses exceptionnelles et de l'impact des combustibles, du gaz et des énergies en particulier. Vous nous avez répondu. C'était Monsieur Mascarte qui avait fait une remarque au conseil du 23 janvier en disant : "On aimerait bien avoir les chiffres, on vous le demande à chaque fois, on aimerait bien avoir les chiffres et le suivi". Vous avez répondu : "Vous me croyez ou non, j'ai reçu les chiffres du service compta il y a deux heures". Dans le grand livre des comptes, les régularisations de gaz, elles, datent du 18 novembre et du 9 décembre. Il faudra m'expliquer à quel moment vous avez mis en place un suivi. Là, j'ai l'impression que vous avez rejeté la faute sur votre service comptable, au lieu de vous mettre en place un suivi et de vous intéresser

vraiment aux chiffres. Ensuite, j'avais une question purement technique sur le 6042. Normalement, dites-moi si je me trompe, mais dans ce chapitre-là, on aurait dû avoir les achats d'études sur le 604. Je n'ai trouvé que l'audit de 2020 et la TLPE, et par contre, j'ai trouvé les petits déjeuners dans les écoles en 2022. Ce n'est pas une question à laquelle il faut répondre maintenant, mais si vous pouvez nous donner la réponse pour ce chapitre-là avant le vote du budget, ça peut être intéressant. Je vais refaire la remarque que j'ai faite en commission des finances lundi, c'est-à-dire qu'on aimerait avoir un suivi assez précis des coûts de la piscine, de notre piscine et du fonctionnement de la piscine d'Auby, incluant notamment les dépenses de transport qu'on n'a pas dans le dossier puisqu'en fait maintenant, on est obligés de faire les déplacements en bus pour amener nos enfants à la piscine à Auby. On aimerait bien que ce soit chiffré et qu'on puisse en mesurer l'impact. Je pense que c'est tout pour ces dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président :

Une fois n'est pas coutume, je vais faire un peu dans le sens inverse de vos questions. Sur la piscine, et ça permet de répondre à des questions, on les évoquera éventuellement tout à l'heure, j'ai des questions de Madame Cordier à ce sujet. Il y a eu une première réunion de la commission d'entente entre Auby et Waziers le 13 mars. Le compte rendu est en cours de finalisation et de validation côté Auby. Je l'ai eu il y a quelques jours. Il vous sera diffusé avec les chiffres et avec les coûts. C'est quelque chose qui permet de prendre de l'avance sur le reste. La bonne nouvelle c'est qu'Auby a payé moins cher son gaz que Waziers. Ils n'ont pas le même fournisseur. Chacun a ses calculs, ses formules, mais du coup, le gaz a été moins cher, donc ça c'est plutôt une bonne nouvelle. Nous, en 2023, puisque ça sera la saison de chauffe qui a démarré en octobre, on va bénéficier de ne pas avoir payé notre gaz qui était assez cher sur ces six mois-là par exemple, parce que là, il est en train de baisser. Je n'ai pas les chiffres aujourd'hui, mais en échangeant hier avec les services d'Engie, qui est notre fournisseur, il nous disait qu'il était redevenu quand même à des niveaux un peu plus supportables. Sur le suivi des dépenses d'énergie, oui, il faut qu'on améliore les choses. Je ne vais pas attaquer le personnel : je pense qu'il y a des choses à faire dans nos services, mais aussi avec le prestataire. On va profiter de la renégociation de notre contrat d'énergie, parce que c'est vraiment sur le gaz que c'est le plus important, pour avoir des outils de suivi de pilotage beaucoup plus réactifs et pertinents que ce qu'on a aujourd'hui. Là, quand on avait besoin d'avoir l'info, c'était assez fastidieux, mais je ne me défais pas sur le prestataire, qui fait du bon travail par ailleurs. Aujourd'hui, on se rend compte qu'on n'est plus dans du suivi de base. Il faut aussi être alerté, piloter, voir s'il n'y a pas un petit problème de réglage. Par exemple, dans une même journée, avoir du chauffage le matin, puis réduire un petit peu le midi, remonter l'après-midi, etc. Il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites parce que là, vous l'avez vu dans les chiffres qui vous ont été communiqués hier, heureusement que l'année 2022 était moins rigoureuse, parce que la météo était bien meilleure, donc on a une forte augmentation du coût du gaz, mais on voit une baisse de la consommation, heureusement. Cette baisse de consommation, elle est surtout parce que la météo était meilleure et pas forcément parce qu'on a voulu faire des économies sur le confort dans les salles. Même si je sais qu'il y a certains représentants d'associations ou tout le monde a senti la baisse d'un demi-degré, d'un degré, mais au moins, on a laissé ouvert tout le temps, contrairement à certaines villes qui ont fermé parfois des salles complètes. Ça, c'est pour la piscine, et le suivi des dépenses. Sur le personnel, vous l'avez dit vous-même, le chiffre est quand même en pourcentage à 58 %. Après, je serai peut-être même plus sévère que vous finalement, c'est qu'on vient le diviser par la somme des dépenses de fonctionnement. Comme on a des dépenses de gaz qui sont artificiellement hautes, si les dépenses revenaient à un niveau normal, on serait plutôt à 60 ou 62 %. Là, il y a un vrai travail à faire. Par contre, sur la casse humaine, je ne peux vraiment pas vous laisser dire ça parce qu'au contraire, je pense qu'on fait beaucoup pour les agents. On a fait beaucoup : on a stagiairisé, on a titularisé beaucoup de personnes depuis qu'on est arrivés. On a réduit le plus en douceur possible les contrats précaires, pour faire avec des personnes qui ont plus d'heures, plutôt que d'avoir plein de petits contrats de 2 ou 10 heures qui ne sont pas bons pour les personnes. On n'a pas la même vision là-dessus et on verra avec les rapports sociaux uniques. Malheureusement, ils ont toujours un petit peu d'écart, mais on va essayer de le présenter plus vite. Vous verrez que celui de 2022 sera plus favorable que celui des autres années. Sur le reste, je crois que cela rejoint les remarques de Monsieur Mascarte, c'est un petit peu sur le personnel, sur la piscine, j'en ai parlé un peu, et puis la M57, on en avait parlé aussi.

D'autres remarques ou interventions sur ces dépenses de fonctionnement ? On y reviendra de toute façon un peu sur les perspectives. Sur la page 14, vous avez la même chose, mais présentée sous forme de graphiques comme l'an dernier. Je ne reviens pas trop là-dessus, sauf qu'on voit bien, peut-être, en bas, les charges à caractère général dont on voit l'augmentation de 500 000 euros, qui correspondent au gaz qui se trouve tout en bas. Sur la page 15, ce sont cette fois-ci les recettes de fonctionnement, historiquement hautes, un petit peu au-dessus de celles de 2021. On était un petit peu en dessous des 12 millions, là, on est un petit peu au-dessus des 12 millions, 32 000 euros de plus. On a, en fait, un phénomène avec un effet retard. On avait le terrain pour Aldi qui avait été vendu en 2021 qui, du coup, s'est inscrit comme un bonus en 2021 qu'on peut reporter en 2022. Ça va nous permettre d'encaisser une partie du choc de la crise énergétique. Ce qui fait qu'on retrouve en bas, si on regarde la ligne 77, produits exceptionnels, on avait 435 000 en 2021. Forcément, on retrouve les 330 000 euros de ce terrain-là à cet endroit-là. Et puis, il y avait aussi un remboursement sur la piscine. En 2022, on ne l'a pas du tout. À l'inverse, on avait un excédent antérieur reporté qui était plutôt de 211 000, 278 000, les années précédentes. L'an dernier, il était quand même déjà élevé à 500 000. Et là, il est de 900 000, puisqu'en 2021 on avait pu engranger un excédent de fonctionnement très important grâce à cette vente. C'était par contre très artificiel. On ne peut pas se dire qu'on aura ça tous les ans. Une remarque aussi, c'est ce que je disais tout à l'heure sur la hausse des bases. On a baissé notre taux de taxe foncière, on va continuer à le faire. Ça a permis malgré tout, comme les bases augmentent et puis d'autres impôts, d'augmenter un petit peu de 0.27 %, donc 20 000 euros, le chapitre 73 des impôts et taxes.

Des remarques sur cette partie recettes de fonctionnement ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Concernant les atténuations de charges, vous l'évoquez vous-même, donc je ne ferai pas de commentaires. Vous en avez assez usé dans le temps, je crois qu'on a eu le commentaire aujourd'hui, mais je crois que ce n'est pas le débat. Ensuite, concernant le produit des services, on constate en fin de compte qu'il y a une augmentation. Je crois que cette augmentation, quand on regarde un petit peu le coût des activités situé en page 18 sur 46, Monsieur Desmons, je pense que cette augmentation est certainement due aux recettes qu'on a eues en plus par rapport à la Source Bleue, piscine, ALSH, colonies, classes de neige, où les recettes de 2021 étaient de 229 145 et en 2022, 287 896. Cette différence de 58 000 euros, c'est ce qu'on retrouve dans le chapitre par rapport au produit des services. Ensuite, concernant les impôts et taxes, comme vous le soulignez, la baisse du taux de la TF de moins de 2,2 % est annulée par la hausse des bases qui permet de maintenir les recettes en impôts et taxes en hausse malgré tout de 20 000 euros. Même si vous faites un cadeau aux Wazierois, n'oublions pas que vous bénéficiez quand même cette année de la majoration des bases, ça vous permet de récupérer 20 000 euros. Sur votre prochain budget, on pourrait même dire qu'on ira au-delà étant donné que la base de la taxe foncière augmentera de 7,1 %, si je ne me trompe pas. On va dire que vous pourrez peut-être encore mettre 40 000 euros dans l'escarcelle : 20 et 40 = 60. Je pense que dans ces cas-là, vous pourriez être beaucoup plus généreux avec les propriétaires de Waziers c'est-à-dire les aider. Chapitre 74, aucun commentaire. Sur le 75, produits de gestion courante, une explication concernant la hausse du 91 188 euros. Je suis désolé, je n'ai pas réussi à trouver. Autres produits de gestion courante, j'ai le lexique des articles, mais personnellement, je ne m'y suis pas retrouvé. On est passé de 59 269 alors qu'on était constants depuis 2018 et on passe à 150 000.

Madame Poulain :

Là-dessus, j'avais en fait un impact sur le dédommagement de l'assurance pour la piscine.

Monsieur le Président :

C'est ça.

Madame Poulain :

En 2021, on avait 84 000 euros qui ont été remboursés et on devait avoir en 2022 un reliquat de 86 611 euros, auxquels devaient s'ajouter 52 000 euros de FCTVA, donc on devait avoir 138 000 euros. Les 84 000 de 2021 ils sont dans le 77, et les 86 000 de 2022 ils sont dans le 75. Par contre, j'ai noté qu'on avait perçu que 21 683,94 de FCTVA, donc il nous manque 30 000 euros là-dessus.

Monsieur le Président :

On vérifiera sur le budget. Mais les informations que j'ai, c'est qu'on a 60 000 euros de revenus des immeubles, ce qui est classique, ce sont toujours ces montants-là, et on a 88000 euros alors qu'on a mis au budget 115 000, d'autres produits divers de gestion courante qui correspondent au remboursement piscine. Il est là en fait. Tout à l'heure, j'ai dit 77, mais c'est 75 selon moi. On vérifiera ça aussi d'ici là. Le FCTVA, je ne suis pas sûr qu'il soit à cet endroit-là. Il n'est pas plutôt en recettes d'investissement? On vérifiera ce chiffre-là, on donnera l'info. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Une question : pourquoi est-ce qu'on n'a pas reçu la dotation de Douaisis Agglo pour le maître-nageur en 2022?

Monsieur le Président :

Parce qu'on ne l'a pas demandée dans les temps, on a l'accord qu'on va l'avoir en 2023. Mais avec les changements qu'il y a eu au niveau du service, ça n'a pas été demandé dans les temps.

Madame Poulain :

On ne l'aura forcément plus après?

Monsieur le Président :

Si, ils ont accepté quand même qu'on la touche. C'est engagé, c'est une bonne nouvelle aussi parce que ça dégrade artificiellement en 2022, et du coup en 2023, on devrait l'avoir deux fois 40 000 euros si tout va bien.

J'ai des réponses à Monsieur Mascarte. J'ai juste noté pour Monsieur Mascarte les produits des services. On revient sur un niveau, finalement, qui est quand même un petit peu supérieur à 2020/2021, mais avec le Covid il y avait beaucoup de choses ralenties ou qui étaient payées moins cher. On va parler par exemple des ACM qui étaient à quelques centimes. Par contre, on reste quand même 30000 ou 40000 euros en-dessous des niveaux de 2018/2019 où on était à 220000. Après, juste une remarque ou une question, on en reparlera au moment du budget ou plus tard, du coup, votre remarque sur les taux, c'est que la position de votre groupe c'est d'encourager à baisser encore plus la taxe foncière pour les propriétaires?

Monsieur Mascarte :

Non.

Monsieur le Président :

Je me doutais bien, mais je voulais vous l'entendre dire. OK.

Monsieur Michon :

On vous dira pourquoi tout à l'heure.

Monsieur le Président :

OK. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Une question sur la TLPE. Est-ce que vous pouvez nous expliquer votre politique là-dessus?

Monsieur le Président :

Oui. De tête, je crois qu'on percevait aux alentours de 30000 euros précédemment. On a mandaté une entreprise qui est spécialisée là-dedans fin 2020, je crois. Elle a travaillé sur 2021/2022 et toujours maintenant, pour la collecter et la référencer pour nous parce que c'est une mesure très précise, très réglementée, telle couleur, telle police sur un fond transparent, ça compte, ça ne compte pas, etc. Du coup, on travaille avec eux, donc ils me font signer un courrier disant que cette société va passer pour

constater les différentes tailles, etc. Ça a permis en fait de régulariser. Il y avait pas mal d'enseignes, je ne jette la pierre à personne, qui ne savaient pas déclarer ou qui ne savaient pas que telle ou telle chose devait se compter. Ça fait qu'on a augmenté, je crois qu'on est passé à 75 ou 80000 l'an dernier, parce que justement, il y avait trois ou quatre enseignes où ça jouait à un très fort montant. En 2022, on a une petite baisse parce que je pense que c'est le but de la TLPE. C'est une "agression" à l'environnement, ce n'est peut-être pas le mot adapté, mais cette taxe c'est par rapport à ça, la pollution visuelle, etc. Certains magasins ont réduit la surface, ont réduit les choses et donc c'est pour ça qu'on touche un petit peu moins. Pour dire les choses aussi, parce que Monsieur Cinquemani m'a interpellé là-dessus, en 2021, il devait y avoir une exonération de quelques personnes qu'on avait aidées pendant le Covid. Il y a eu un loupé sur la mise en place. En fait, on a pu le faire sur quatre ou cinq commerces, ou sept huit, vraiment les petits commerces wazierois qui avaient vraiment souffert du Covid. Du coup, ils ont eu l'effet avec un peu de retard. C'est ce qui explique aussi qu'en 2022, on a une baisse par rapport à ça. Je pense que ça va se stabiliser aux alentours de 60000 ou 65000 euros, sauf s'il y a un nouveau magasin bien sûr. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Est-ce qu'il serait possible d'avoir la liste des commerces qui ont été exonérés? Effectivement, la politique c'était plutôt de soulager les TPE et les commerces de centre-ville pour ne pas les asphyxier avec une taxe supplémentaire alors qu'on venait juste de les aider avec une subvention exceptionnelle. Ce qui était quand même un peu cocasse. Par contre, je vois qu'en 2022, si je reprends la liste complète, certains avaient payé en 2021 et je n'ai rien dans la case 2022. Ce sont peut-être ceux qui ont été exonérés, mais dans ce cas-là, je ne comprends pas puisqu'il y a des enseignes qui sont visibles depuis la voie publique et qui donc n'auraient rien payé en 2022, mais qui sont des commerces de centre-ville. Donc soit il faudra nous donner des critères d'exonération parce que je pense que tout le monde doit les connaître.

Monsieur le Président :

C'est simple, ce sont ceux qui avaient une aide Covid. Vous parlez de quelle liste en 2022?

Madame Poulain :

La liste du grand livre des comptes.

Monsieur le Président :

D'accord.

Madame Poulain :

Elle est à jour?

Monsieur le Président :

Je pense. On va vérifier. En tout cas, on a un autre tableau. On va demander au prestataire de sortir le tableau et vous l'aurez, il n'y a pas de soucis.

Madame Poulain :

D'accord. Est-ce qu'on peut l'avoir avant le vote du budget?

Monsieur le Président :

Oui, il n'y a pas de soucis, mais ça ne va pas changer. Ce n'est pas ça qui change la face du monde pour le budget.

Madame Poulain :

Si, parce qu'en fonction de la politique vous allez adopter, on verra si, oui ou non, on fait une proposition.

Monsieur le Président :

Sachant qu'en théorie, on ne peut pas exonérer. C'est ce que j'avais dit à l'époque, c'est passé entre les gouttes.

Madame Poulain :

Vous avez exonéré pour 2022, mais pour 2023, vous revenez plein pot en fait?

Monsieur le Président :

Oui, on revient à un niveau normal.

Madame Poulain :

Il n'y a plus de mesures pour aider les commerces de centre-ville?

Monsieur le Président :

Non, par rapport au Covid, on ne peut plus évoquer ce sujet-là aujourd'hui.

Madame Poulain :

Ce n'est pas seulement le Covid, je pense que la crise s'est un peu élargie, je ne sais pas si vous êtes au courant.

Monsieur le Président :

Oui, OK.

Madame Poulain :

Donc là, il n'y a pas de mesures pour 2023?

Monsieur le Président :

Juridiquement, si on trouve la solution pour le faire, on le gardera.

Madame Poulain :

C'est de voter une subvention exceptionnelle pour nos TPE de centre-ville, d'un montant égal à la TLPE. Si on fait une proposition en ce sens, vous la mettez au vote?

Monsieur le Président :

On va discuter de ça, on a une commission des finances entre les deux, on pourra regarder ça aussi.

Madame Poulain :

Non, je vous demande de le mettre au vote. Si on vous l'envoie avant que vous éditiez l'ordre du jour, est-ce que vous allez l'ajouter à l'ordre du jour?

Monsieur le Président :

Je vais en discuter avec mon groupe et on verra à ce moment-là.

Madame Poulain :

Très bien.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les recettes de fonctionnement? Non? Alors, je continue sur le graphique de la page 16. Nous avons la même chose, donc on voit bien en 2021, le petit bonus sur le terrain Aldi. Sur le reste, l'année 2022, on a quasiment la même structure qu'en 2021. Après, un zoom spécifique sur la page 17 sur les impôts et taxes. Pas grand-chose à dire là-dessus. C'est assez similaire d'une année sur l'autre de toute façon. Sur la page 18, vous avez le coût des différentes activités 2021 et 2022. Pareil, c'est un tableau, on l'avait déjà dit l'année dernière, il faudrait sans doute le remettre un peu à plat. On a essayé de retrouver, comme il y a eu des changements, comme je disais tout à l'heure, au niveau de l'équipe financière là-dessus. Vous avez eu un détail hier. L'essentiel, ce sont les dépenses de fonctionnement. Il y a parfois un petit peu d'investissement qui est mis, notamment sur la garderie périscolaire et sur le pôle jeunesse et sports, les travaux qui doivent y être faits. Sur le reste, vous voyez les choses. Il y a un impact. Comme on met la masse salariale et le coût des infrastructures, on retrouve un effet qui gonfle les dépenses. On avait 5 538 000, on est à 6 126 000 parce qu'on retrouve les factures d'énergie aussi, réaffectées à chacun des domaines d'activité. À noter qu'il semblerait que sur la partie Aînés, tout en bas, nous ne sommes pas à 69000 parce qu'on n'aurait pas réintégré les chèques qui ont remplacé le banquet ces deux ou trois dernières années. C'est ce qui fait qu'on a une baisse comme ça, mais si on rajoute les chèques, on doit être un montant similaire à utiliser justement chez les commerçants de la ville. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus? Madame Parnetzi ?

Madame Parnetzi :

Pour les stades et les salles de sport, il y a une grosse différence, c'est à cause de l'énergie? C'était 283 en dépenses en 2021 et là 416.

Monsieur le Président :

Je pense que c'est essentiellement l'énergie. J'ai envoyé les éléments pour la salle Thorez, la salle Langevin, puis la halle polyvalente. Je suis en train de regarder dans le détail qui vous a été envoyé hier. On ne voit pas forcément tout, il faut vraiment qu'on le travaille.

Madame Parnetzi :

C'est pour ça que je me permets de le dire.

Madame Poulain :

Je suis contente de vous entendre dire : "Vous ne voyez pas tout". C'est justement l'objet de ma question. C'est d'abord de pouvoir disposer du détail du tableau pour comprendre ce qu'il y avait derrière ces chiffres. En fait, vous nous avez mis des lignes avec des intitulés juste fonctionnement ou investissements. Ce n'est pas suffisant. Ça ne nous éclaire pas sur ce qu'il y a derrière ces chiffres.

Monsieur le Président :

On voit quand même des choses.

Madame Poulain :

La preuve, vous ne vous y retrouvez pas vous-même.

Monsieur le Président :

On peut le regarder. Par exemple, la halle polyvalente, on est passé de 4 200 euros de gaz l'an dernier à 52 000, donc on trouve là. De toute façon, ce sont les dépenses de gaz. En plus, il y avait eu le Covid, il y a eu des fermetures à un moment donné, donc c'est essentiellement lié à

ça. Ce n'est pas qu'il y a eu des activités... On n'a pas embauché plus de personnel spécifiquement dans les salles de sport et dans les stades.

Madame Parnetzki :

Après, j'allais vous poser la question sur les aînés, mais vous avez répondu.

Monsieur le Président :

OK. On retrouve, du coup, fortement ça aussi dans les écoles. Il doit y avoir d'autres choses, mais on a notamment l'école Copernic qui est assez consommatrice de gaz. On a vraiment de fortes augmentations. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

C'est pour préciser, vous parlez de fonctionnement et investissements. Si mes souvenirs sont exacts, dans ces tableaux, on ne mettait que les tout petits investissements parce que sinon on retrouverait en 2014 et 2015 des sommes colossales, par exemple sur les écoles, avec la reconstruction de l'école Duclos Lanoy, on aurait des chiffres qui auraient explosé. Là, on retrouve dans quelques articles des montants d'investissements un peu plus conséquents. Ça nécessiterait une règle qui soit bien établie.

Monsieur le Président :

Déjà, ce tableau-là avait été repris par Monsieur Cucuzza à la place de Monsieur Trotin, du coup il y avait aussi une déperdition peut-être à ce moment-là. Sur les coûts des activités, d'autres remarques ?

Monsieur Mascarte :

Petite question encore sur l'aide sociale. Malgré une hausse de 40000 euros par rapport au coût réel, doit-on constater que la crise inflationniste n'a pas impacté notre population? Aussi, il serait intéressant de connaître le nombre de familles, d'ayants droits et les conditions d'accès à cette aide sociale pour ces dernières années pour qu'on voit ce qui s'y passe. On est là à discuter des activités et des aides sociales, on n'a pas d'informations concernant les seuils, les propositions, etc. Je pense que ça serait bien que tous les élus puissent être au courant. Ce qui me surprend le plus également, c'est le fait que cette augmentation, son coût réel augmente de 40 000 euros, ce qui veut dire que globalement, à Waziers, ça va mieux, ou alors les gens ne viennent plus au CCAS. Ça peut être une autre solution. Ensuite, une autre question également concernant l'Ecole de Musique. J'ai vu, comme je suis un ancien musicien, moins 40 000 euros. Est-ce qu'il y a des explications par rapport à ça ? Au niveau des dépenses, principalement, de façon systématique, on ne la retrouve pas dans le coût réel, mais dans les dépenses, il y a moins 40000 euros.

Monsieur le Président :

Sur la musique, effectivement, c'est quelque chose qui m'avait interpellé aussi. On me l'avait signalé, le chiffre que vous avez là, sur la musique, il est à 319000 euros de dépenses et 15 000 de recettes. Du coup, c'est en baisse de 50 000 euros, sauf que, dans le tableau qui vous a été envoyé hier soir, il manquait 62 000 euros du château de Jérusalem. Je pense qu'on arrive plutôt à 372 000 euros. C'est le seul chiffre qu'on m'a indiqué qu'il fallait corriger. On vous fera suivre le coût des activités corrigées de ça, ainsi que les Aînés, avec ces deux modifications-là. Du coup, ça revient sur un niveau assez similaire, même un petit peu en hausse, parce que le gaz a aussi augmenté pour l'espace culturel. C'est pour ça qu'on retrouve les 10 000 de plus. Sur le deuxième sujet, c'était sur l'aide sociale, vous me disiez : "dans les recettes, il y a 40000 euros de plus". C'est simplement parce que d'habitude, ce qui à mon avis n'avait pas trop de sens, c'est uniquement la subvention que la

ville donne au CCAS, 255 000. Et du coup, on le retrouve des deux côtés en dépenses et en recettes. Chaque année, c'étaient à peu près ces montants-là, sauf que cette année, on a remis 28 409 euros qui correspondent à la Cité Educative. C'est le renversement de la Caisse des Ecoles Douai-Waziers Cité Educative qui est revenu à cet endroit-là. À mon avis, il faudrait qu'on fasse une ligne spécifique Cité Educative. De manière générale, sur l'aide sociale, je l'ai découvert aussi au fur et à mesure des années, c'est qu'on a à la fois le CCAS, et les subventions aux associations qui sont mises là-dedans. Ce n'est pas choquant puisqu'il y a un rôle social important pour les associations. On a, par exemple aussi le chantier d'insertion, les 68 000 euros. Les locaux utilisés par le centre social sont à cet endroit-là, pour certains, mais pas tous. Il faudrait plutôt les remettre, justement, dans le centre social. Il y a encore..., mais là, on a essayé de suivre ce qui était fait les autres années. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

C'était juste pour vous demander si, effectivement, on allait avoir le tableau avec le détail individuel pour chaque item avant le vote du budget ? Si possible, pas la veille à 22 h.

Monsieur le Président :

On va voir si c'est faisable. Ça a l'air faisable. On va essayer de faire le maximum puisqu'il faut que vous ayez le dossier jeudi de la semaine prochaine. On va mettre les bouchées doubles pour avoir à la fois les éléments précis et budgétaires, article par article, et puis compléter certains éléments qui sont demandés ce soir. Je continue. Monsieur Mascarte, votre micro est ouvert, ça ne me dérange pas, mais je vous le dis juste. On arrive page 20 sur les résultats de l'exercice 2022. C'est le tableau qui est repris d'année en année, qui est assez classique. Vous voyez les recettes réelles de fonctionnement : 11 110 000 euros. Recettes d'ordre, elles sont limitées, je n'en parle pas. Excédent antérieur reporté, dont je vous parlais tout à l'heure, 898 000, donc on retombe bien sur nos 12 009 771 de recettes. Sur les dépenses, on a 10 666 000 euros de dépenses réelles, auxquelles on ajoute 256 000 de dépenses d'ordre. Ça nous donne donc un total de dépenses de 10 922 000 qu'on a vu tout à l'heure. Ça nous fait un résultat global de fonctionnement de 1 086 877, ce qui pourrait paraître bien, mais qui est vraiment à prendre avec précaution, parce que sur l'année 2022, on n'est qu'à 188 000 alors qu'on est à bien plus que ça les autres années, pour les raisons qu'on a évoquées juste avant. Sur l'investissement, on a des recettes réelles à 904 000, des recettes d'ordre à 256 000. L'affectation du résultat est à 581 000. Ça fait 1 742 000 de recettes réelles d'investissements et des dépenses réelles de 1 552 000, avec un déficit antérieur reporté de 411 000 et l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 qui fait qu'on a 1 964 000 de dépenses d'investissement. Un résultat déficitaire d'investissement, ce qui est classique, de 234 587 euros. On a le fond de roulement à 852 000, on est à 377 sur l'année, mais on avait 474 000 avant, et donc une affectation du résultat de fonctionnement, comme présentée en dessous, de 1 086 000, avec 234 000 pour solder la section d'investissements, 742 532 pour mettre en réserve en investissements et reporter 344 344 euros en fonctionnement. Sachant que, contrairement à l'an dernier, on avait très peu de restes à réaliser, là, on en a beaucoup puisqu'on a les travaux du Pôle Jeunesse et Sports où beaucoup de choses étaient engagées, mais n'ont pas été réglées en 2022. On a 535 000 euros de dépenses d'investissements en reste à réaliser. Sur les recettes, pour tempérer un petit peu les choses, on n'a constaté que 27 000 euros, ors on aurait pu constater la subvention de la CAF de 75 000 euros, puisqu'on a eu la notification, et la DETR, qui est notifiée aussi depuis un petit moment. Ça, ce sont plutôt de "bonnes nouvelles" pour 2023. On ne l'avait pas inscrit en reste à réaliser en fin d'année 2022, ça ne change rien, c'est juste que ça peut faire un petit peu peur.

Monsieur Michon :

On ne pourrait pas le remettre en recettes en 2023.

Monsieur le Président :

Ça aurait été plus juste de le mettre là, au moins une partie, comme on avait payé la moitié des travaux sur l'année précédente. La Régie des Transports, avec des montants un petit peu plus élevés que les autres années. On a eu beaucoup de frais à mettre dans le bus, 47000 euros de dépenses et 40 000 de recettes. C'était la subvention de la ville. Un excédent de 9 800 euros. Ça fait un résultat global de 2 290 euros sur la Régie des Transports.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, sur l'affectation du résultat sur cette page? Madame Poulain?

Madame Poulain :

Oui, j'ai une question. Je vous avais demandé si c'était possible de vérifier le résultat d'investissement global. J'étais à moins 222 524,90, quelque chose comme ça.

Monsieur le Président :

Oui, on a vérifié la formule avec le service financier, et c'est avec les 12062 euros de l'impact de la M57, comme on est obligés de mettre pendant 10 ans 12062 euros, comme on a délibéré en décembre 2021. Donc le calcul des 234000 euros comprend bien ça. Pour moi, c'est bon, ainsi que pour le service. Sur la page 21, comme on le fait depuis la troisième année, ce sont les principaux investissements de 2022. Ça ne montre pas tout, ça montre simplement les mandats supérieurs à 5000 euros TTC de l'année. Ça permet de voir les gros travaux essentiellement, sachant que parfois il peut y avoir beaucoup de petits mandats qui au final font un gros montant. Mais là vous voyez les premières lignes, ce sont les menuiseries pour le pôle jeunesse, on a un gros point sur l'éclairage public de l'année 2022, la rénovation thermique de Suzanne Lanoy qui avait été payée en début d'année, le centre de loisirs pour 62000, c'est à nouveau le Pôle Jeunesse et Sports, les panneaux lumineux, une chargeuse qui est un véhicule essentiel pour les services techniques, les défibrillateurs sur lesquels on m'a posé des questions lundi soir, un véhicule Peugeot qu'on avait souhaité acquérir plutôt que louer, c'était plus intéressant. C'est le genre de véhicule qui s'abîme assez facilement et comme on a une grosse décote au bout de quatre ans, financièrement, c'est encore de la valeur marchande, donc on avait souhaité l'acheter. Je ne vais pas forcément tous vous les lire, mais il y avait ensuite à nouveau la démolition pour Duclos, les travaux de toiture à Sainte Rictrude, des stores à Guironnet. Il y a une autre partie d'ailleurs qui est prévue pour cette année. L'ancienne Poste démolie, les lits et les matelas pour Malbuisson et du matériel informatique, etc. Est-ce qu'il y a des remarques? Monsieur Zaïr?

Monsieur Zaïr :

Je suis désolé, je vais reparler des défibrillateurs. Mais en 2021, vous aviez commandé 22 défibrillateurs chez NormaSafe. Et en 2022, après l'incident, vous avez toujours commandé 22 défibrillateurs chez Electro Coeur SAS. Le souci, c'est que quand on a regardé dans le grand livre des comptes, on n'a pas retrouvé le remboursement de ces 20 000 euros de défibrillateurs. En 2021, vous commandez 22 défibrillateurs neufs. Alors ça, c'est ma première question : où sont passés les 19 000 euros? Parce que, en 2022, vous recommandez 22 défibrillateurs pour une somme de 36 000 euros. Il y a quand même 36 000 euros de défibrillateurs. Donc j'avais une question : en 2021, vous vouliez faire des économies, donc on est allés chiffrer les défibrillateurs à hauteur de 20 000 euros. Alors, pourquoi dépenser 36 000 euros? C'était la somme qui était demandée par cette entité-là. Du coup, en 2022, vous recommandez 22 défibrillateurs chez lui à la somme qui était donnée au départ, mais on se retrouve avec 20000 euros, mais on ne sait pas du tout s'ils sont dans les comptes parce qu'on

ne les voit pas du tout. Par contre, moi je les vois parce que vous les avez fait reprendre par eux à hauteur de 3000 euros. Donc il y a quelque chose qui ne va pas. Déjà, je voudrais savoir quelle est la panne, savoir pourquoi on n'a pas utilisé ceux-là. Le problème c'est ça : s'il y a un problème de maintenance... Je commande des choses chez un fournisseur. Un an après, si ça ne fonctionne pas, je lui renvoie son matériel et il me rembourse. Donc, savoir ce qu'est cette panne et après savoir où sont passés les 20 000 euros.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas une panne. J'avais déjà expliqué que ceux qu'on a achetés chez NormaSafe étaient valables dans leur technologie jusqu'en 2025, mais on s'en est rendu compte tardivement, pour être très honnête. Donc on est repartis en 2022 sur une offre Electro Cœur qui nous a repris les autres pour effectivement pas cher. On a perdu 16000 au passage, vous avez la reprise de 150 euros. Et ça nous a permis aussi d'en placer en extérieur, ...

Monsieur Zaïr :

Donc là, ils étaient valables cinq ans. Là, ils sont valables sept ans.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Zaïr :

Par contre, le total de l'opération, ça fait 52 255 euros, sans la maintenance, puisque la maintenance est à 8000 euros. C'est la dépense.

Monsieur le Président :

Oui, c'est une dépense importante.

Madame Poulain :

Non, c'est surtout qu'on a perdu 16 000 euros.

Monsieur le Président :

Oui. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les montants investissements ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je traiterai des investissements de 2022 en même temps que 2023 tout à l'heure, parce qu'il a des liaisons à faire.

Monsieur le Président :

OK. Donc sur la page d'après, la 22, vous avez les principales recettes d'investissement. Pas grand-chose à signaler. On voit à nouveau les 312000 du fameux terrain l'année dernière. Pour le reste, pas grand-chose à dire. Et la page 23 sur les principales dépenses d'investissement, c'est un graphique qu'on a voulu reprendre parce qu'on l'a mis l'an dernier, mais ça n'apporte pas grand-chose puisque tout est quasiment dans la même rubrique quasiment. Je ne sais pas si vous avez des remarques, sinon je continue. Sur la page 24, c'est la vue d'ensemble de l'encours de la dette. Vous voyez que par rapport à l'an dernier, il y a simplement l'emprunt en bas à gauche : Caisse d'Epargne Nord, financements travaux voirie, 15 ans, 1 200 000, à 1,75 %. On avait débloqué 600000 euros l'an dernier. On va débloquer les 600 000 euros restants au mois de juillet. C'était plutôt une bonne affaire parce que les taux sont bien plus élevés maintenant. Et ça nous donne un capital restant dû au 1^{er} janvier à 8 289 585 euros, ce qui est sensiblement la même dette que l'an dernier, même en légère baisse. Donc je vois ici ou là qu'on augmente l'endettement alors que non. Pour l'instant il a plutôt baissé, même si on sait

bien qu'avec les travaux sur le groupe scolaire, sur la fin du mandat, la dette par habitant, et la dette tout court, va fortement augmenter, comme ça avait été le cas quand on avait dû financer l'école Duclos Lanoy. Sur l'épargne de gestion, épargne brute, que vous avez en bas à gauche, vous avez les différents montants. Donc vous retrouvez une grosse baisse de cette épargne de gestion, cette épargne brute, puisque c'est directement lié, s'il y a un petit retraitement qui est fait, mais sur l'excédent de fonctionnement qu'on a vu tout à l'heure, qui est en forte baisse. Pas de remarques là-dessus? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Je remarque, concernant l'encours de la dette, qu'au 1^{er} janvier 2021, le désendettement était de 6,26 années et on est passés au 1^{er} janvier 2022 à 13 ans, et au 1^{er} janvier 2023 par contre, il est

à 19 années. On constate que de 2021 à 2023 on multiplie par trois notre capacité de désendettement.

Monsieur le Président :

Je crois que c'est pire que ça. C'est la page d'après. L'an dernier, on était à sept ans, donc là on est passés à 19 ans. Effectivement, la dette est restée presque pareille, mais notre excédent de fonctionnement a pris un gros coup. Donc forcément...

C'est parce que vous avez dit 13 ans. C'était sept ans...

Monsieur Mascarte :

Sept ans et pas 13. C'est sept pas 13.

Monsieur le Président :

Oui, sept pas 13. OK. Donc sur la page 25, s'il n'y avait pas de nouvel emprunt, l'encours, la situation d'endettement jusque dans les 10 ans qui viennent en 2032, avec un effacement de la dette progressif. Mais, comme je le disais, de toute façon, en 2025, a priori il nous faudra emprunter beaucoup, donc on n'aura pas du tout cette situation-là. On voit quand même assez nettement qu'il y a de gros emprunts qui tombent vers 2029/2030 parce qu'on passe de 4,6 millions à 2,7 millions ans en trois ans entre 2028 et 2030. Donc ça, c'est quand même intéressant à noter sur le long terme. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Je m'inquiète à très court terme en fait, parce que sur l'épargne de gestion, c'est notre capacité à financer les nouveaux investissements qui s'est réduite de moitié sur une année. Notre capacité d'autofinancement, qui conditionne un peu le degré de solvabilité de la ville, a été divisée par trois. Donc ma question est simple : vous parlez des futurs emprunts en 2025. Je pense que si vous continuez comme ça à diminuer notre CAF, personne ne voudra nous prêter d'argent, sachant que vous avez déjà pris 585000 euros en 2021 pour financer quelques projets, 600 000 euros en 2022 pour financer de la voirie dont on n'a pas vu la couleur, et 2023 pour financer d'autres projets, notamment la réfection de la place Bordeu, qui n'est pas un projet prioritaire. Donc les inquiétudes sont grandes, et ce que vous nous dites n'est pas fait pour vous rassurer.

Monsieur le Président :

Je prends un peu d'avance. Si on peut aller page 34 un instant, on ne le cache pas, c'est la dernière

phrase en orange de la page 34 : "Ce dernier emprunt s'effectuera probablement en 2025. Il faut veiller à récupérer une capacité d'autofinancement supérieure pour bénéficier de bonnes conditions d'emprunt". Donc on est tout à fait conscients de ça, on ne va pas se le cacher. C'est

un travail qu'il faut absolument faire sur 2023 et 2024, en espérant aussi que les taux d'ici là se stabilisent ou baissent. D'ici là, il devrait y avoir l'arrivée du photovoltaïque qui nous permettra d'augmenter un petit peu nos recettes de fonctionnement. Mais ça ne va pas suffire. Il faut qu'on travaille sur le reste. Sachant aussi que l'agglomération avait évoqué à un moment donné avec l'arrivée de batteries — donc ça permet d'en parler aussi, c'est sur les pages d'après, que ça puisse arriver, mais ça ne sera pas avant 2026, donc ce n'est pas ça qui va nous permettre d'en bénéficier.

Au départ, l'an dernier, il était question que ça soit dès 2024. J'avais participé à un séminaire où ça avait été évoqué comme ça. Après, on ne l'avait pas dit publiquement. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

On tablait sur d'hypothétiques recettes. En attendant, ce qui est concret, c'est ce que vous proposez en dépenses d'investissement 2023, et que vous ne priorisez pas.

Monsieur le Président :

Je vais y revenir. Je parle sur la page 26, s'il vous plaît. C'est une page qui n'a pas été du tout remise en question aujourd'hui, sauf que je ne l'ai pas parcourue spécifiquement en vue de ce débat d'orientation budgétaire, mais je précède peut-être une remarque de Monsieur Mascarte qui a participé, tout comme Monsieur Zaïr, à une commission d'appel d'offres sur les assurances, où effectivement j'avais mis un impact positif, notamment sur la vidéoprotection qui baisserait la sinistralité. On n'y est pas du tout puisque notre prime d'assurance augmente très fortement parce que le marché de l'assurance en général pour les communes augmente, puisqu'il y a eu le sinistre sur la piscine. Ça n'a rien à voir avec la vidéoprotection, mais toujours est-il qu'aujourd'hui, quand on lit ça, on peut se dire que c'était malvenu, même si on ne pouvait pas deviner quand on avait écrit ça qu'on aurait ce problème-là à l'époque. Sur la page 27, on est sur les perspectives de fonctionnement pour 2023. Je pense qu'on a déjà évoqué pas mal de choses au gré des discussions. Sur la masse salariale, on essaiera, ça fait écho à ce qui vient d'être dit, de la maintenir dans la mesure du possible, on la propose à 6,5 millions, pour avoir un peu de marge sur 2023. Avec une année pleine du dégel du point d'indice, on en a parlé tout à l'heure,

à 160 000 euros d'impact en principe. Je reviens un point en avant : la mise en place des chèques vacances en compensation du passage aux 1607 heures qu'on estime à 50 000 euros. Le versement échelonné, je sais que certaines personnes veulent qu'on discute de ça, on en rediscutera, de la NBI à de nombreux agents qui travaillent dans les écoles en REP depuis très longtemps et qu'ils ne l'avaient jamais perçue alors qu'elle leur était bien due, il n'y a pas de soucis là-dessus. On a provisionné 20 000 euros en 2023 pour ça. De continuer l'important travail de rattrapage des carrières qui a un impact. Les stagiairisations, titularisations, ça permet aux agents aussi de mieux vivre et d'avoir plus de perspectives que quand ils étaient contractuels. Et puis on a mis aussi - même si on ne connaît pas du tout le chiffre aujourd'hui, si ça sera 5 000 euros, 50 000 ou rien du tout —, les conséquences éventuelles d'un contrôle URSSAF qui est en cours, comme ça se fait régulièrement dans les entreprises et les collectivités. En 2023, on a aussi la crise énergétique qui continue de mettre les collectivités en difficulté. On en a déjà beaucoup parlé, même si, à ce jour, les tarifs de gaz et d'électricité ont bien tendance à diminuer. Il y a un petit paragraphe en dessous pour dire que, en 2023, on va faire des économies substantielles sur le gaz, y compris sur les mois d'octobre à mars qui viennent de se passer, là où le gaz était vraiment très cher. Donc je pense qu'on peut se dire que, rien que pour ça, ça valait le coup de travailler sur cette mutualisation. D'autant que le gaz semble moins cher et ils sont en renégociation et ça semble encore plus intéressant. Et puis on a le bouclier tarifaire que pour l'instant nous n'avons pas mis dans ce DOB, que vu les derniers éléments que nous avons eus... Enfin, c'est le Trésor Public qui nous a fortement incités à ne pas le mettre, ça permet de répondre un peu aux éléments qui ont été évoqués avant. Il n'y a

pas de raison à priori qu'on ne le touche pas pour 227 000 euros. Mais la proposition que je vous fais avec la majorité municipale, c'est de s'assurer qu'on l'ait d'une part, que la crise énergétique ne reparte pas à la hausse, et dans ce cas, les travaux du centre-ville, de les lancer, mais sur un périmètre minimum. Parce qu'on pense quand même que c'est structurant pour la ville. Il y a une réunion spécifique là-dessus la semaine prochaine, donc d'ici le budget, vous aurez les éléments, et ça permettra de lancer ce point qui, pour moi, pour l'avenir de Waziers est assez important, mais conditionné au fait qu'on ait bien le bouclier tarifaire et que la crise énergétique ne s'emballe pas, et donc de prendre la décision, cet été, une fois qu'on sera fixés là-dessus. Sur le bas de la page 27, vous avez des éléments plus précis de la décomposition du chapitre 60. On a évoqué tout à l'heure les deux chiffres de l'électricité et du gaz. Le carburant et l'alimentation, c'est quand même assez marginal, au niveau de l'impact. Donc, ça, c'étaient les grandes perspectives. Madame Poulain?

Madame Poulain :

À combien s'élève le versement total de la NBI, s'il vous plaît?

Monsieur le Président :

Il doit être à peu près de 70 000 euros.

Madame Poulain :

On vous demande que cette somme soit provisionnée sur 2023 en totalité. Vous vous êtes rendu compte qu'il y avait des inégalités de cette NBI qui n'était pas versée. Ça, c'est une chose. Maintenant, l'échelonner jusqu'en 2026, je pense que c'est un dû qui revient aux agents. Le travail a été fait. Je pense qu'ils ont déjà pris cher parce qu'il y avait quelques années manquantes, donc vous ne pouvez pas vous permettre d'échelonner, sinon on va vous demander d'échelonner vos propres indemnités, et vous les percevrez en 2026, si le travail est fait.

Monsieur le Président :

Ça, pour moi, c'est un sujet de CST, de concertation avec le personnel. Je voulais juste vous dire qu'il y a eu un avis favorable...

Madame Poulain :

C'est un sujet de budget, parce que là, on est en train de parler de 20 000 ou 70 000 euros.

Monsieur le Président :

Oui, vous pouvez me le demander, mais on a déjà discuté de ce sujet-là et j'ai eu un avis favorable des deux syndicats représentant le personnel là-dessus. Donc je vois qu'il y a des évolutions, j'ai vu des documents passer, comme tout le monde, en arrivant ici. Ça avait été discuté parce qu'il y a aussi un avantage — mais je ne veux pas faire ce débat-là, on va en discuter en CST avec les instances —, que quand vous donnez une somme directement d'un coup de rattrapage aux agents, derrière il y a des impacts sur les impôts, qui peuvent placer sur des seuils supérieurs, etc.

Madame Poulain :

Dans ce cas, je vous invite à les laisser choisir.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, mais comme je suis mis en cause et comme je m'occupe des questions de personnel, je m'en suis occupé pendant 28 ans, ce n'est pas rien. Je tenais simplement à dire que, pendant 28 ans, des rattrapages comme ceux-là, il y en a eu quelques-uns. Y compris dans des périodes assez récentes, puisqu'on a eu à rectifier également les questions des suppléments familiaux etc., qui ont eu des conséquences de 40 000, 50 000, 60 000 euros sur des budgets. On a toujours assumé, et je tiens à dire ce soir que, quels que soient les responsables de ces erreurs et de ces non prises en compte du fait de ne pas avoir averti les responsables de ces questions-là, je les ai toujours assumées. J'assume donc entièrement le fait que je n'ai pas été saisi de ces questions quand j'étais maire, et donc que je ne les ai pas réglées. Je l'assume. Et moi aussi, même si c'est une question de discussion sociale avec les organisations syndicales, comme on l'a fait par le passé, je suis pour que ce qui est dû au personnel soit mis dès le budget 2023, et il y a des moyens pour.

Monsieur le Président :

Remarque consignée, on va discuter de ça avec les instances du personnel et on va voir comment on présente les choses. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette page 27 ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

On a noté la contradiction. Vous notez dans les premières pages que la commune n'est pas éligible au bouclier tarifaire, et ici, page 27, qu'elle l'est. Donc pour clarifier les choses : la ville n'est pas éligible au bouclier tarifaire, mais au filet de sécurité, ce sont deux dispositifs bien différents. Vous nous avez dit en commission des finances que vous alliez inscrire cette recette contre l'avis du décideur local qui vous accompagne. Je trouve que c'est un petit peu risqué. Vous nous dites maintenant que vous allez attendre d'avoir une confirmation pour lancer les travaux. Je pense que cette recette, il ne faut pas l'inscrire au budget 2023 dans la mesure où elle n'est pas certaine. Il y a encore pas mal d'incertitudes, même si vous pensez que vous remplissez les conditions et, dans la mesure où déjà vous mélangez les deux dispositifs, je pense que vous devriez faire confiance au décideur local.

Monsieur le Président :

Le point d'avant... Excusez-moi, sur le décideur local, j'ai bien retenu ce que vous disiez juste avant, c'était...

Madame Poulain :

Vous mélangez bouclier tarifaire et filet de sécurité.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. Mais vous dites que c'est écrit dans le document qu'on n'est pas éligible, c'est ça ? Sur une page.

Madame Poulain :

Je vous ai fait la remarque lundi.

Monsieur le Président :

Au début de la rédaction, on l'avait écrit comme ça. Donc, c'est sans doute un oubli de ma part quand on l'a retravaillé.

Madame Poulain :

Page 9. Cas numéro 2 : La commune n'est pas éligible au bouclier tarifaire.

Madame Charlet :

Non, c'est le cadre.

Monsieur le Président :

Oui, d'accord, non. C'est qu'on a repris la rhétorique des fiches. Notamment, c'était le SCoT qui a fait une fiche synthétique assez bien faite là-dessus et c'était de dire qu'on est dans le cas 2 si on n'est pas éligible au bouclier tarifaire. Mais ce n'est pas Waziers. C'est la commune à moins de 10 agents, c'est le cas numéro 1, ou cas numéro 2, c'est la commune n'est pas éligible au bouclier tarifaire. On ne parle pas de Waziers, on parle des différents cas.

Madame Poulain :

Je voulais clarifier ça. Mais quand bien même, on n'est pas éligible au bouclier tarifaire. On est bien éligible au filet de sécurité.

Monsieur le Président :

Au filet de sécurité, oui. D'accord.

Madame Poulain :

Donc, il y a quand même une erreur à corriger.

Monsieur le Président :

Oui. Je ne veux pas mettre en porte à faux le conseiller des décideurs locaux, mais ce qui compte, même si ça fait beaucoup débat en ce moment, c'est ce que l'Assemblée Nationale, le Sénat vote. La loi de finances a été votée. C'est inscrit tel quel, et donc pour nous, on a fait les calculs. Il n'y a pas de raison qu'on ne touche pas ce filet de sécurité. On va voir si on l'inscrit ou pas. De toute façon, ça revient au même. Soit on ne le met pas et on fera une décision modificative quand on l'aura pour faire les travaux. Soit on le met et on pourrait me reprocher que ce n'est pas prudent, mais je ne fais qu'appliquer aussi les lois que je vois passer. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Je veux simplement rappeler que ce qui avait été décidé par le gouvernement sous la houlette de Ségolène Royal sur les questions de l'électricité, de rénovation, etc. Et on avait tous été dotés de choses très intéressantes et on avait eu la surprise, quelques mois après, de voir ces dotations fondre comme neige au soleil, puisqu'on était tombé à moins de 40 % de ce qu'on nous avait promis. Et je vous signale qu'il avait fallu qu'on se mobilise, qu'on aille, les élus, à Paris, pour réclamer notre dû. Donc, quand les lois sont votées, tant qu'il n'y a pas de décrets d'application très précis, il faut rester très prudent.

Monsieur le Président :

OK, c'est noté. Tout ça, on en tiendra compte. Sur la page 28, on arrive à des perspectives des dépenses de fonctionnement, avec des prévisions qui seront affinées pour le budget. Là, c'est une présentation générale par chapitre. C'est une retranscription de ce qui a été dit jusqu'avant. C'est-à-dire que là, on a encore ajouté sur les achats une part importante, alors que normalement, justement, l'impact, comme je le disais, du gaz sur la piscine ne devrait pas se voir là. Ça, on le touchera peut-être d'ici la présentation pour le budget. Sur les services extérieurs, on est resté sur quelque chose d'assez sensiblement identique. Sur le personnel, les autres chapitres, ça ne bouge pas, je n'insiste pas. Sur le personnel, je vous ai parlé de 6 millions 5.

Sur les autres charges 1251000 euros, c'est peut-être là où on fera la bascule par vases communicants entre les achats, parce que notamment la part de redistribution à Aubry se fera à priori dans ce chapitre-là. Les charges financières, c'est calculé automatiquement, les opérations d'ordre aussi. Et finalement, section d'investissements, c'est une opération technique. Un petit peu sur les perspectives de fonctionnement à ce stade, en n'appliquant pas le filet de sécurité dont on vient de parler. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Bien sûr, ce sont vos perspectives. Quelques points à analyser concernant le chapitre de l'article 60, donc les achats. Votre décision d'impacter de plus 144000 euros sur ce chapitre me semble quelque peu disproportionnée, alors qu'on sait que la piscine actuellement est fermée, elle est généralement consommatrice, et que cela représente plus de six mois de facturation en moins sur ce budget. Donc je crois que tout à l'heure, on discutait de savoir les 60 000 euros, on peut les trouver où pour le personnel. Je crois que l'occasion peut être arbitrée sur cette ligne où il y a 144 000 euros et en restant prudent. C'est-à-dire on reste à 90 000 euros et arbitrer pour les 60 000 euros pour la NBI. Je crois que ça peut être une solution. Je ne suis pas là pour vous trouver des solutions, mais bon. Je suis là pour le personnel également. Au niveau des services extérieurs, il y a une hausse. Vous dites qu'apparemment ça se maintient, une hausse de 100 000 euros. Donc, j'aurais voulu savoir, ces 100 000 euros, ils correspondent à quoi exactement ? Ce n'est pas uniquement la prime d'assurance, je suppose.

Monsieur le Président :

Si vous avez d'autres questions là-dessus, ça me laisse un peu le temps de regarder. Mais je vous dis, ça après je vous donnerai...

Monsieur Mascarte :

Sur l'article 62, pas de commentaires. Sur l'article 63, pas de commentaires. Frais de personnels, je viens de le dire. Il y a plus 224350 euros sur le réalisé entre 2021-2022. Prévision 2023, c'est plus 294 000. Ce qui fait plus 518 000 sur deux ans. Donc pour un budget prévisionnel à 6,5 millions et auquel vous pouvez toujours, si vous le désirez, majorer les 70 000 euros pour la NBI. Du 65, pas de commentaires. Par contre, par rapport aux perspectives d'orientation budgétaire, je vais revenir sur une proposition que notre groupe va vous faire également, étant donné que c'est peut-être aujourd'hui qu'il faut en parler. C'est une proposition pour les dépenses, un chèque pouvoir d'achat pour tous les Wazierois. Proposition qui a déjà été faite en CM en 2020 pour laquelle aucune suite n'avait été donnée. Je ne vais pas vous refaire la tirade pour vous dire les dégâts. Grosso modo, c'est une opération qui coûte 66 560 euros à l'époque, sachant que cette proposition datait de 2020. Donc, vous pouvez toujours la majorer en fonction du taux d'inflation, et peut-être également à l'arrondi supérieur, si vous le souhaitez. Je crois que vous pourriez regarder ça, c'est-à-dire un chèque pouvoir d'achat. Et je dis bien pour tous les foyers wazierois.

Monsieur le Président :

Sur les services extérieurs, je crois que l'essentiel c'est une provision un peu... Parce que c'est là-dedans qu'on a la restauration scolaire et Scolarest, notre prestataire actuel, nous a envoyé un courrier il y a quelques jours pour nous dire qu'il appliquait l'augmentation des prix alimentaires. On avait eu une petite surprise il y a deux ans d'une baisse, il y a un an et demi. Là, cette année ça devrait augmenter de façon assez significative. Donc, c'est pour ça qu'on le répercute en 2023, c'est l'essentiel. Mais je vous donnerai d'autres éléments. Après sur votre proposition.

Monsieur Michon :

Il y a une règle d'augmentation pour les repas, c'est prévu dans le contrat.

Monsieur le Président :

Oui, c'est ça. Il y a une règle.

Monsieur Michon :

Donc on peut le calculer.

Monsieur le Président :

Oui, de toute façon, les chiffres sont donnés.

Monsieur Michon :

Vous parlez de provision.

Monsieur le Président :

Après, sur votre chèque pouvoir d'achat, c'est quelque chose où, effectivement, on voit des communes qui font des choses. On peut dire que nous, on baisse les impôts, donc on favorise les propriétaires de la commune. Mais pas plus tard que ce matin en CCAS, on s'est posé cette question-là. Votre groupe n'était pas présent, ce n'est pas un reproche. Mais on vous fera un retour là-dessus où on voudrait, pour le budget qui se pose le 11 ou le 13 avril du CCAS, voir si on ne peut pas faire quelque chose, en plus des propriétaires qui sont déjà impactés positivement, même si les bases augmentent — mais si on ne le faisait pas, ça serait encore pire —, pour voir si quelque chose ne peut pas être fait via le CCAS.

Monsieur Mascarte :

Et c'est pour ça que je proposais un principe égalitaire : c'est-à-dire tous les foyers wazierois, propriétaires ou locataires ou autres, aussi minime que ce soit. Je ne vais pas vous rappeler le dispatching de ce chéquier, mais bon, tout ce que vous avez à faire, c'est simplement de majorer l'inflation et puis de faire l'arrondi.

Monsieur le Président :

Vous parliez de 60000 euros, c'est ça?

Monsieur Michon :

66000 euros. 66560. On vous enverra le détail de la proposition.

Monsieur le Président :

Donc, on parle de 10 euros par habitant. Est-ce qu'il faut donner 10 euros par habitant à tout le monde ou est-ce qu'il faut...? Puisqu'il y a déjà les propriétaires?

Monsieur Mascarte :

On va vous envoyer la proposition concrète et détaillée. Comme ça, vous verrez que ce n'est pas comme ça que ça se passe.

C'est en fonction à la fois du foyer, s'il n'y a qu'une personne, couple sans enfants, couples avec enfants, familles monoparentales et enfants de familles monoparentales. Je vous ai donné un montant global. Je ne vais pas vous faire la lecture des conditions. Si vous voulez, je vous les remettrai à la fin ou je vous les enverrai par mail.

Monsieur le Président :

D'autres remarques sur les dépenses de fonctionnement? Madame Poulain?

Madame Poulain :

Pas sur les dépenses, mais sur la méthodologie. S'il y a une proposition, je complète ma remarque aussi. Comme je vous disais tout à l'heure, c'est : est-ce qu'elle sera ajoutée à l'ordre du jour du conseil? Est-ce qu'on l'aura dans ce dossier?

Monsieur le Président :

Faites-nous une autre proposition dans les temps, on regardera avec l'équipe majoritaire ce qu'on en fait.

Madame Poulain :

Il y a quand même des lois. Si on fait une proposition, ça doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal, pas à l'équipe majoritaire ou pas au maire. Au conseil municipal.

Monsieur le Président :

Faites votre proposition, on verra. Sur les recettes de fonctionnement, page 29, les perspectives. J'expliquais tout à l'heure l'histoire de l'excédent un peu artificiel en 2021 dont on a bénéficié sur les chiffres de 2022. Là, du coup, on est sur une baisse des recettes de fonctionnement. Mais on a rajouté une ligne sur ce tableau, pour tout vous dire, qui s'appelle Total Hors 002, où on reprend toutes les recettes de fonctionnement, hors l'excédent antérieur reporté. Ça permet vraiment de voir les recettes hors l'impact de l'année précédente. Et on revient en 2023 sur une année assez similaire à 2021 en termes de recettes, et qui est 400 000 euros au-dessus de 2020, 700 000 euros au-dessus de 2019, par exemple. Donc je n'y reviens pas. Il y a encore un reliquat pour la piscine qui devrait être perçu en 2023 pour 40 000 euros. Il y a la délibération qu'on a prise l'an dernier pour un terrain Arbres et Fleurs qui devrait ramener 30 000 euros. C'est loin des 300 000 d'Aldi, mais c'est toujours ça. Notre volonté c'est de continuer à baisser les impôts avec la même règle que l'an dernier, 2,2 % par an chaque année du mandat. Il y a une petite réflexion aussi, on en a parlé en commission des finances lundi, bien sûr, en accord avec les occupants, de voir sur la location de bâtiments communaux qui n'amènent pas un service public. Donc, ce sont les logements, pour lesquels on va devoir faire des rénovations énergétiques dans les années qui viennent dans le cadre de la loi climat. Et on peut essayer de trouver un terrain d'entente avec leurs occupants actuels pour un éventuel rachat et ça permet à la personne de se doter d'un patrimoine, et pour la commune, de lui laisser faire les travaux de remise énergétique et de faire une petite rentrée financière spécifique. C'est une réflexion, il n'y a rien du tout de budgété là-dessus en 2023. Encore une fois, ça se fera avec l'accord des personnes et dans le respect de l'estimation avec les domaines, etc., et les travaux qu'éventuellement la ville a déjà faits. Est-ce qu'il y a des remarques sur les recettes de fonctionnement? Parce que sur le reste, je n'en ai pas beaucoup

parlé. Sur les impôts et taxes, on a un impact à la hausse de 100 000 euros puisqu'on impacte surtout cette hausse des bases de 7,1 %. Et puis les dotations, je crois qu'il y a des choses, ça doit être là-dedans qu'il y a les 40 000 euros de la piscine qu'il n'y avait pas eu l'an dernier qu'on remet, fois deux. Et puis la DSU, l'augmentation de 3,5, même si d'ici peut-être le 6 avril, on aura le vrai chiffre. On verra si on reste sur le même montant, si on l'augmente de 3,5 ou si on met le vrai chiffre. Voilà pour la page 29. Est-ce qu'il y a des remarques? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Une remarque concernant le chapitre 02, je viens de constater que vous l'avez sorti du tableau par rapport au calcul, mais quand même, on retrouve en 2023 un excédent antérieur reporté

plus modéré qu'en 2022. Je dirais que c'est plus bien que modéré parce qu'il est quand même en baisse de 553981 euros, alors qu'il était croissant depuis 2018. Donc, c'est quand même une question qu'on peut se poser. Quand vous dites plus modéré, mettons les bons termes. Ensuite, concernant les impôts et taxes, la hausse des bases sera vraisemblablement de 7,1 % pour cette année, avec un satisfecit de baisse de 2,2 % durant quatre ans. On en reparlera au moment du budget, car dans votre chapitre impôts et taxes, il y aura de nouveau un impact, et vous le savez très bien, étant donné que vous avez bénéficié tout bonnement de cette majoration. Donc merci les dotations. Et également pour la DSU, parce que, démagogie quand tu nous tiens, combien de fois vous nous l'avez dit, en effet, après avoir dit un jour que vous essayez de profiter de la pauvreté et de la misère des Wazierois avec la DSU, et je vois qu'actuellement c'est quand même une aubaine de voir son budget augmenté de 3,5 %, si je ne me trompe pas, ça représente à peu près 70 000 euros dans votre budget, c'est à peu près ça, non ?

Monsieur le Président :

Oui, c'est à peu près ça.

Monsieur Mascarte :

Même un peu plus, je crois.

Monsieur le Président :

3,5.

Monsieur Mascarte :

Non, 3,5, mais le montant ? Ça fait 70 000 euros en plus.

Monsieur le Président :

Oui, sur 2,5 millions, c'est ça, 70 000.

Monsieur Mascarte :

Sur 2,5 millions. Plus de commentaires.

Monsieur le Président :

D'autres commentaires ?

Madame Poulain :

Une question sur la centrale photovoltaïque, on ne devait pas délibérer pour la soultte ? C'est prévu pour quand ?

Monsieur le Président :

Il y a une démarche juridique et administrative qui est plus longue que prévu, avec une déclaration de projet, etc. Du coup, ça ralentit l'opération. Pour l'instant, les choses ne sont pas encore prêtes là-dessus et donc ça retarde un peu le projet. J'espère qu'on pourra délibérer à la rentrée de septembre. Et du coup, on saura enfin quand ça démarre et on pourra trancher. Ce n'est pas à l'ordre du jour de ce budget-ci ni celui de l'année prochaine au niveau des rentrées potentielles. Pour répondre à Monsieur Mascarte, oui, je ne pense pas avoir dit profiter de la pauvreté des habitants. Je pense avoir évoqué, je pense que la phrase que j'avais indiquée dans un tract, je m'en souviens, c'était que la ville était riche de la pauvreté de ses habitants. Mais ce n'est pas du tout pareil, ce n'est pas du tout pareil. Je n'ai pas parlé de profiter.

Monsieur Mascarte :

On peut nuancer, mais sur le fond, Monsieur Desmons...

Monsieur le Président :

Effectivement, on souhaiterait que dans quelques années cette DSU baisse, ça voudra dire qu'on a réussi à faire des choses qui permettent d'avoir une mixité, d'avoir des personnes qui sortent d'être travailleur pauvre ou d'être sur les minimas sociaux. Et je pense que ce n'est pas un problème aujourd'hui de se dire : "On a ces moyens-là, il faut s'en servir pour ça."

Monsieur Mascarte :

On reparlera de l'attractivité de Waziers tout à l'heure avec les investissements.

Monsieur le Président :

Oui. Et après sur l'excédent modéré, vous dites que oui, il baisse fortement, mais c'est très...
Monsieur Bachiri?

Monsieur Bachiri :

En fait, juste sur la remarque sur la DSU et le commentaire que vous faites. La part DSU est de 3,5. Je voudrais quand même simplement vous rappeler ici la proposition qui a été faite pour « Agir pour Waziers » concernant une aide. Nous aussi on a travaillé sur une proposition, donc on vous la fera, on vous l'enverra, parce que nous aussi on pense qu'il faut y revenir. Il y a des gens qui vous remplissent les poches. Il faudrait arrêter de leur vider les poches. Il y a peut-être le moment aujourd'hui de leur envoyer un message. Il y a des gens qui sont en souffrance. Je pense que chacun autour de cette table peut le vivre chez soi. Donc naturellement, vous pouvez aussi vous porter sur l'idée que ceux qui sont en difficulté, qui viennent plus au CCAS, parce que ce n'est jamais de gaîté de cœur qu'on vient frapper à la porte du CCAS, je pense aussi qu'on devrait regarder à comment... Si vous ne voulez pas le faire au conseil municipal et que vous voulez travailler avec des groupes en commission, pas de problème. Si vous voulez ne pas avoir cette idée que ce sont les minorités qui l'ont proposée, admettons. Mais on est quand même en 2023, ça fait trois ans que vous êtes là. De ce que je vois depuis tout à l'heure, avec tous les débats qu'on a vus, on a travaillé depuis trois, quatre jours avec Ophélie et l'équipe sur ce débat d'orientation budgétaire, franchement, je ne sais pas, mais à l'heure où on se parle, je ne sais pas pour « Agir pour Waziers », ou pour les autres élus, mais ça va être compliqué de voter ce budget. Ce n'est pas pour nous rassurer, pour le coup depuis tout à l'heure. Donc si maintenant il y a un peu de justice sociale dans votre budget et que le cœur de Waziers se remet un peu à battre et que le sens de ce slogan reprenne sa place à Waziers, admettons, pourquoi pas. Mais si vous ne voulez pas le faire ici, dites-le-nous qu'on le fasse dans une commission, parce que je crois que là, à un moment donné, il y a plein de communes qui commencent à faire des aides. Waziers avec son slogan, qui est maintenant devenu dans l'obligation de donner une aide. Et je crois qu'on y gagnerait tous à y aller.

Monsieur le Président :

Vous êtes en train de dire que s'il y avait eu ce genre de chose, vous voteriez le budget, c'est ça?

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, vous savez, j'ai toujours pris mes responsabilités. Quand il faut voter un budget, je le vote. Je vote ce qui est juste et ce qui est équitable. Votre projet aujourd'hui, on aura un débat puisque ce soir on est aujourd'hui en train de discuter d'un ROB et on a une réunion de grands projets qui va arriver vendredi et on aura voté le budget. Quand on aura voté le budget, on va parler du groupe scolaire qui va arriver juste après. J'aurais trouvé beaucoup plus pertinent dans la démarche de mettre ces deux réunions-là bien avant le budget, de façon à

ce qu'on ait des éléments en face de soi. Et ayant tous les éléments en possession, on peut voter en conscience. Vous vous rendez compte qu'on est au débat d'orientation budgétaire ce soir, et ce matin, avec Monsieur Zaïr et comme, je pense, Monsieur Michon et Madame Parnetzki, je récupère une convocation pour parler du groupe scolaire après le budget. Ce n'est pas très sérieux pour le coup.

Monsieur le Président :

Le 13 avril. Sur l'école, je ne comprends pas votre étonnement parce que, de toute façon, il faut que des choses soient prêtes et qu'on puisse les présenter. Et de toute façon, au niveau investissement, on reste sur quelque chose, on avait prévu un emprunt, je crois, de trois millions d'euros en 2025-2026. On reste là-dessus, donc ça ne change pas grand-chose. Là, c'est plus pour expliquer un petit peu comment on va phaser les choses, comment on va travailler avec Douai, quels sont les types de financement qu'on va chercher. Donc ça n'a aucun impact sur le budget 2022 qui vient de se passer et 23 et 24 qui arrivent. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Comment vous pouvez nous expliquer que vous maintenez votre cap et vous ne nous présentez pas de plan pluriannuel d'investissement? Vous nous dites que le programme est terminé, que vous allez nous le présenter après le vote du budget, mais ça sous-entend donc que vous en êtes en phase avant projet sommaire ou définitif, c'est-à-dire au moins que vous avez budgété le financement de ce projet. Parce que vous notez quand même que vous allez faire des recherches de subventions. Pour faire des recherches de subventions, il faut que vous donniez quand même une feuille de route budgétaire. Donc pourquoi est-ce que cette feuille de route budgétaire ne nous est pas communiquée, ici, dans ce ROB? Ça, c'est la première remarque. Et la deuxième, c'est que, je le redis, vu la dégradation notable de notre CAF, vous n'arriverez jamais à redresser pour pouvoir faire ce dernier emprunt en 2025. Ce qui signifie que: un, le projet de réhabilitation est très compromis et, deux, le projet de piscine l'est encore plus. Il faudra nous expliquer tout ça quand même.

Monsieur le Président :

On vous expliquera tout ça, il n'y a pas de souci.

Madame Poulain :

Quand je dis à nous, c'est aux Wazierois. Moi, personnellement, je sais déjà que vous n'y arriverez pas.

Monsieur le Président :

Je ne suis pas d'accord avec vous du tout, vous verrez. D'autres remarques sur les recettes de fonctionnement? On enchaîne, mais je crois qu'on a quasiment tout évoqué. Précédemment, sur la page 30, rappel des grands investissements prévus pour le mandat. On reste sur une présentation que, si vous l'avez imprimée en couleur, ou sinon c'est à l'écran : en gris, c'est ce qu'on avait présenté au premier ROB qui était de notre mandat; en bleu, ce qui avait été présenté l'année dernière; et en orange et en gras, ce qui est nouveau cette année. Sur l'école Notre-Dame, comme on vient d'en parler, en 2022, l'essentiel du travail de programmation diagnostic a été réalisé avec un spécialiste en conduite d'opération, étant donné la complexité du dossier, à la fois périmètre UNESCO, SEVESO et des enjeux en termes de recherche de subventions. Sur l'aménagement de la place Bordeu, la crise énergétique nous a poussés à retarder les travaux de centre-ville qui étaient prévus déjà plutôt début 2022, au départ. Et comme je l'ai expliqué, je vous lis la phrase, comme ça c'est très clair : "Nous envisageons de déposer un projet à minima pour la sollicitation PTS auprès du département du Nord pour des travaux étalés sur 2023-2024, environ 300 000 euros TTC par an, en fonction de l'évolution de

notre capacité de financement. Une réserve de 100000 euros est également prévue en 2023 pour les aménagements du local. C'est cette enveloppe qui est accordée de toute façon par Douaisis Agglo depuis l'an dernier, il y a un an et demi. Sur l'achat de 230 000 euros, on avait une aide de 50 %. C'est une aide remboursable, ce n'est pas une subvention. On n'a pas encore utilisé l'enveloppe travaux et autres, donc on va pouvoir peut-être l'utiliser là-dessus. Sur la vidéoprotection, on indique que le système est opérationnel depuis un peu plus d'un an maintenant et porte ses fruits. Pour l'instant on n'a rien mis du tout au budget 2023, et je pense qu'il n'y aura rien. Mais une réflexion pour quelques compléments, quelques caméras supplémentaires à des endroits clés, est engagée. Ensuite sur le PLU, le travail est entamé avec Verdi, on a des réunions régulières d'urbanisme suivies par la commission. Ensuite, on a du matériel pour les services techniques, je vous ai parlé de la chargeuse tout à l'heure, du véhicule benne, etc. Du matériel avait été acheté de façon assez importante, ou loué, les années passées. On a, en revanche, un peu provisionné des frais en 2023, parce que sur les véhicules historiques qui n'ont pas été renouvelés récemment, il y a un rattrapage à faire en termes d'entretien de ces véhicules. Sur le poumon vert, stade Allende, on l'avait dissocié à l'époque; je le rattache de plus en plus sur l'aménagement du centre-ville. La crise énergétique nous a poussé à retarder les travaux de centre-ville, voir ci-dessus. Les panneaux d'information, ils ont été posés enfin à l'été 2022. L'aménagement et la confidentialité au CCAS, les travaux ont pris du retard et seront terminés au deuxième trimestre 2023. Tout comme, je prends de l'avance sur la suite, sur les travaux à l'ancienne école Duclos, qui va accueillir le Pôle Jeunesse et Sports, qui se termineront également au deuxième trimestre. Et ensuite, on avait pris des engagements en termes de développement durable et de rénovation thermique, l'ancienne école Lanoy, etc. Là, on a eu l'éclairage public qu'on est en train de moderniser. Je vais y revenir après. On a 35 000 euros qui sont provisionnés au budget 2023 de relamping dans les bâtiments municipaux qui sont prévus, mais comme on avait déjà aussi délibéré pour engager un quart des dépenses, on a déjà commencé à le faire dans pas mal de bâtiments, parce que c'est plus l'hiver que, de toute façon, on allume les lumières, pour gagner un petit peu en électricité dès le début d'année. Et puis on essaie de trouver un peu partout des dispositifs qui permettent de réduire la consommation électrique, comme des minuteurs, des commutateurs, etc. Je vais tout de suite parler peut-être, puisque je l'ai évoqué un petit peu, de l'arrangement avec notre prestataire qui s'appelle SATELEC, sur l'éclairage public. Ce qui est présenté dans le document sera revu d'ici le budget, parce qu'on a trouvé encore un meilleur accord, d'un commun accord, où il était question qu'ils nous changent tout ce qui était prévu sur les deux années qui restent, 2023 et 2024, qu'ils nous changent tout en 2023 et qu'on paie 2023 et la moitié 2024 cette année et le reste l'année prochaine. On avait 50000 euros de plus à payer cette année, à peu près. Là, ils vont nous faire tout ce qui est le plus énergivore dès cette année. Ils vont faire les trois quarts de la mission, ils vont en laisser un petit peu pour l'année prochaine, mais ils vont faire le plus énergivore cette année. On paie les 100 000 euros chaque année, cette année et l'année prochaine. Et donc on aura un impact plus intéressant, parce qu'on aura aussi des ampoules moins énergivores. C'est aussi un principe de réalité parce qu'on a aussi des problèmes d'approvisionnement sur certains composants et donc ils ne peuvent pas avoir tous les stocks cette année, mais ils travaillent sur les plus énergivores. Et puis on a un différé de paiement sur l'investissement. Sur la page 32, pour finir cette rubrique sur les investissements, qui se retrouvent après dans les tableaux de façon plus détaillée. La piscine d'Auby, on en a parlé. On a une réunion d'ailleurs sur la commission de jeudi prochain au matin, le 30, comme ça, comme vous le disiez, moi je trouve qu'entre le DOB et le budget, vous aurez des éléments, à la fois sur la piscine et à la fois sur le centre-ville. Et puis l'école, c'est un peu après, parce que ça se passera de toute façon après. On a eu, sur le budget 2023, la résine de la cuisine centrale qui a été changée pendant les vacances de février. L'éclairage public, je viens d'en parler, ce n'est plus cette phrase-là qui s'applique. C'est ce que je viens de vous expliquer par oral. Deux points supplémentaires. On s'est séparé du bus, pour raison de sécurité, en 2022. Nos chauffeurs nous

ont dit qu'il ne pouvait plus être conduit, donc on a dû, du jour au lendemain, trouver une solution. Et depuis lors, on loue un bus au mois le mois, piloté par un parent chauffeur. On a recours à un prestataire pour les longs déplacements, comme Malbuisson essentiellement. Dans le budget, on a provisionné l'achat et on le laissera, je pense, pour le budget comme ça. Mais on est quand même en train de faire une étude, on en a parlé en commission des finances. Si on compare à un prestataire au coup par coup, comme c'est maintenant pour le ramassage de La Marchette ou de la garderie, évidemment, c'est beaucoup plus intéressant d'avoir notre propre bus, mais si on a une prestation pour toute l'année, sans réduire les services, on n'a pas forcément le même calcul. Et enfin, les travaux de mise aux normes au stade Gayant s'effectueront au printemps, en deux phases. J'ai un petit peu de détails quelque part sur les dates, mais je crois que c'est début avril et fin juin, en alternance avec les matchs, pour que ça ne pose pas de soucis, sachant que les résultats de l'US Mineurs sont encourageants et qu'on peut espérer un maintien l'année prochaine et qu'il faut absolument faire les travaux. Voilà un petit peu pour les dépenses principales d'investissement. Est-ce que vous avez des remarques-là ou je continue sur l'emprunt ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste une remarque, puisque là, vous nous rappelez les grands investissements prévus pour le mandat. Pour qu'on comprenne bien, c'est en gris ce qui était prévu en 2021, en bleu en 2022, et en orange en 2023. J'ai repris le programme 2020, il y a quand même un glissement qui s'est opéré sur l'aménagement de la place Bordeu. À l'origine, ce qui avait été mis dans le programme, c'était, un, relancer le commerce en centre-ville, c'est-à-dire qu'on va mettre un commerce de proximité à la place Bordeu et, deux, c'était aménager un espace vert et de loisirs en centre-ville, c'est-à-dire ouvrir pour qu'on voit ce parc Allende. Là, vous êtes en train de nous parler d'une réfection de la place Bordeu, dont on ne sait pas finalement ce qu'il en est. Il y a un budget pour la réfection de la place qui, à mon sens, n'a pas besoin d'être refaite, qui n'est pas, du moins, la priorité. Visiblement, l'avenue Guironnet qui devait être faite aussi, vous l'avez abandonnée. On ne sait pas, on n'a pas plus d'infos, on en saura plus visiblement après le budget. Là, il y a quand même un glissement de sens entre ce que vous êtes en train de faire et ce que vous avez promis. Et puis quand même, là, vous nous dites que sur les voiries, le PPI est en cours d'élaboration. On a quand même emprunté 600000 euros cette année pour la voirie, on n'en a pas vu la couleur. Je pense que le PPI, il faut l'avoir normalement avant d'absorber la dépense, parce que finalement les 600 000 euros ont été absorbés dans le budget. Je pense qu'on n'en verra jamais la couleur. Déjà, le plan de 1200 000 euros se réduit à 600000 euros.

Monsieur le Président :

Le PPI, vous en avez parlé tout à l'heure, c'est un de mes regrets qu'on n'ait pas encore un PPI digne de ce nom sur le reste du mandat. Il faut vraiment qu'on y travaille, même si ce n'est pas évident à faire avec une situation énergétique et une capacité de financement qui s'est pris un gros coup cette année avec la crise énergétique et la masse salariale. Mais j'avoue qu'on n'a pas un PPI pour l'instant qui permet d'avoir des perspectives sur le reste du mandat, ligne par ligne, etc., et on y travaille.

Madame Poulain :

Surtout que, si je peux me permettre, il me semble que vous aviez fait le reproche à l'ancienne équipe.

Monsieur le Président :

Tout à fait, mais je me rends compte aussi que ce n'est pas facile. Ça, je n'ai aucun problème pour le dire. Et puis sur deux choses que vous venez de dire aussi, c'est ce qu'on a promis c'est un glissement. Oui, ça, on l'avoue aussi, pour la même raison, il y a une crise énergétique, il y a des choses qui entrent en jeu. Je pense que l'État nous donne une DETR, le président du

Département nous dit : "C'est bon, on vous suit sur le centre-ville, de toute façon on vous suit déjà avec l'Agglo". Tous les voyants sont bons pour avoir un PTS. Il me semble que pour l'avenir de Waziers, il y a la crise énergétique, etc., il faut travailler, d'ailleurs dans la réhabilitation du groupe scolaire et la piscine, vous le savez, on travaille aussi sur des pistes d'énergies moins chères et c'est ça, sur le long terme, qui fera aussi que les communes seront un peu plus autonomes. Mais toujours est-il qu'aujourd'hui, pour moi, ce serait dommage, mais je le présente comme ça avec mon équipe, de ne pas bénéficier de ces montants importants de subventions qu'on peut avoir de l'État et du Département, sur quelque chose qui, ce n'est pas de la réfection de la place, c'est sûr, la place il y a des problèmes, elle n'est pas stable, etc., mais c'est une réorganisation du centre-ville, donc tous les élus qui sont à la commission d'urbanisme auront vraiment l'occasion de s'exprimer là-dessus la semaine prochaine.

Madame Poulain :

Ce serait dommage qu'on n'ait pas les informations.

Monsieur le Président :

Oui, mais c'est ce que je vous dis. On est en débat d'orientation.

Monsieur le Président :

Oui, mais c'est ce que je vous dis.

Madame Poulain :

On est en train de parler d'une orientation budgétaire importante qui représente quand même une enveloppe de 600 000 euros, que vous avez dépensé en 2022. On n'a aucune information et vous dites que peut-être qu'on aura les informations la semaine prochaine. On vous a posé la question en plus en commission des finances et vous nous avez dit : "Surprise, il faudra attendre la semaine prochaine!" À un moment donné, soit vous avez les infos, vous les donnez, soit vous ne les avez pas et vous le dites!

Monsieur le Président :

Mais c'est ce que j'ai dit tout à l'heure en introduction, c'est que justement, le ROB vous donne les éléments à aujourd'hui où on en est, ce qu'il y a, ce qui va entrer en jeu, etc. Au budget, vous votez. Entre deux, vous aurez aussi l'information. En plus, la réunion, on ne la fait pas la veille du conseil. Vous l'avez une semaine, huit jours avant, donc ça permet aussi de voir les choses. Il n'y aura pas de grande révolution là-dessus, ce sont des travaux. Pour avoir le PTS, il faut 500000 euros. On essaie de trouver le meilleur compromis pour bénéficier des subventions et puis permettre que ça redonne de l'attractivité au centre-ville, y compris avec le local.

Madame Poulain :

Vous savez sur la recherche de subventions, il y avait quand même des recherches de subventions sur la réduction des dépenses énergétiques, sur les bâtiments municipaux, qui sont très fléchés en ce moment outre le Fonds Vert, DSIL, DETR, etc., on aurait aussi pu s'orienter là-dessus. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné, vous avez réussi à décrocher un PTS avec le Département qu'il faut absolument y aller. Je pense que la question de la pertinence du projet se pose au vu du contexte aussi.

Monsieur le Président :

On n'a pas la même vision là-dessus, il n'y a pas de souci, on est là pour débattre et pas forcément être d'accord. Sur les recettes d'investissement de la page 33, c'est un résumé comme les autres années. On a une affectation du résultat qui est de 742000 euros, un FCTVA qui est estimé à 139 000 euros, les dotations aux amortissements 335 000 euros, le

prélèvement de 125 000 euros qu'on a vu dans les tableaux précédents. Et puis les subventions, on vient d'en parler. La DETR centre-ville, c'est la page 35. Centre-Ville de l'État : 44 000 euros, notifiés en avril 2022. Le PTS centre-ville du Département, 75 % du montant en plus. Ça, c'est un impact intéressant en termes de trésorerie, 75 % du montant pris en charge sont touchés au début des travaux, donc 30 % des dépenses éligibles, sur un projet total supérieur à 500 000 euros, hors taxes. On a l'aide de Douaisis Agglo sur le local commercial jusqu'à 100 000 euros, 50 %. On a la subvention FAFA pour l'éclairage du stade Gayant qu'on va toucher sur l'année 2023, qui a priori on a le montant de 6 500 euros, on me l'a dit ce matin. La subvention FAFA aussi pour la mise aux normes du stade Gayant, on a demandé 18 300 euros, on aura peut-être moins. La subvention ADEME de 70 % sur une étude de mise en place d'un réseau de chaleur, on dit que ce serait peut-être même 80 %, mais l'année dernière, c'était 90 %. Ils ont arrêté l'appel à projets, donc c'était retombé à 70 %, mais peut-être que ce sera 80 % finalement. On a une demande de dernière minute aussi parce qu'on a le feu devant l'école Gambetta qui, chroniquement, tombe en panne. Et les composants à la carte électronique, etc. étaient compliqués à chaque fois à avoir, et là apparemment, on n'arrive plus à l'avoir, donc on va placer un nouveau feu. On peut aller chercher des amendes de police à 75 %. Ça permettra, je crois qu'une carte électronique c'est à chaque fois 1000 ou 1500 euros, ça sera vite remboursé et ça sera plus sécurisant pour tout le monde. Ensuite, on a le solde de la DSIL, la rénovation énergétique pour l'ancienne Duclos, 75 221 euros et puis l'aide de la CAF pour l'ancienne Duclos. Ça fait des recettes d'investissement de plus de 1,4 million d'euros et on débloquent l'emprunt, les 600 000 euros qui restaient dont on a parlé tout à l'heure. Ensuite, vous avez tout le détail des dépenses d'investissement sur plusieurs pages. Ce n'est pas le détail ligne par ligne, mais c'est par grandes catégories. Je vais faire quelques commentaires généraux comme ça. Sur la page 36, sur l'accessibilité, on est arrivés au bout du programme ADAP, donc on en a parlé, on a eu une réunion la semaine dernière de la commission Accessibilité Handicap. On va au moins faire ça cette année et puis on travaillera pour les années qui viennent s'il faut relancer des choses. Du matériel pour les services administratifs, les 15 000 euros pour le F3SCT maintenant et puis le CHSCT, pour le cimetière, des aménagements divers pour le centre-ville. Tout ça, c'est une retranscription de ce qu'on a dit avant, hors subventions, c'est-à-dire que l'aménagement local Bordeu, l'autocar, l'étude de réseaux de chaleur urbains, c'est dans les gros montants. Sur la page 37, frais d'étude place Bordeu, ça c'est plutôt sur le local qui est le magasin. Dans les écoles, il y a des dédoublements de classe à Copernic, à la rentrée prochaine, donc on va réinvestir un peu à Copernic. On réinvestit : 72 000 euros plus 20 000 euros, donc 91 000 euros, dans les écoles de la ville en 2023. Ce sont les grosses dépenses de voiries, etc., dont j'ai parlé tout à l'heure. J'en profite pour vous dire aussi qu'on souhaite changer le sens de circulation de la rue qu'on appelle l'allée des bus, à laquelle il faudra trouver un nom prochainement, et de mettre en place des places bleues sur la place Jean Jaurès, devant le café, parce qu'il y a vraiment un encombrement du stationnement à cet endroit-là. En concertation avec les commerçants, ça semble une bonne piste de le faire à cet endroit-là. De l'investissement éclairage public, j'en ai parlé, donc il faudra retirer les 58 197 euros dont j'ai parlé tout à l'heure, en bas de la page 37. Les travaux pour le « Pont de Lille » annoncés aux vœux du SMTD notamment, se feront normalement enfin cette année. Ça fait plusieurs années que c'est reporté, donc il y a 20 000 euros provisionnés. Il y a toujours les restes à réaliser sur le groupe scolaire dont vous aurez tous les détails au mois d'avril. Différents matériels pour la mairie, la porte d'entrée Malbuisson, c'est aussi pour des raisons énergétiques. D'ailleurs, on présentera peut-être au budget. On a une colonne où on a essayé de chiffrer tout ce qui correspond à des économies d'énergie. On a évidemment le relamping, mais il y a aussi des choses comme la porte d'entrée de Malbuisson, ou de petites dépenses de fonctionnement qui devraient baisser un peu la facture énergétique. La fin de l'aménagement du Pôle Jeunesse et Sports, du matériel pour les restaurants scolaires. Les aménagements dans les salles de sport, c'est beaucoup de choses par rapport aux

incendies. Il y a quelques montants là-bas. Le stade Gayant, on en a parlé, c'est l'agrandissement du Terrain d'Honneur. L'étude structurelle pour la piscine, on a provisionné là-dessus, parce que dans un des scénarios, c'est de voir si la réhabilitation sur place, sur le long terme, a du sens. On a eu de bonnes surprises sur de premiers devis qui sont bien inférieurs à ce qu'on avait imaginé. On a mis 25000 euros là-dessus, mais on verra ce sujet-là jeudi 30 mars, en commission. Et du matériel pour les services techniques et les Espaces Verts, qui nous mènent à 1 083 000 euros de nouvelles dépenses d'investissement, avec 535 000 euros de reste à réaliser qu'on a évoqué tout à l'heure. Ensuite on a un extrait du bilan social 2021 qui a déjà été diffusé, présenté, validé par les instances représentatives du personnel. Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

J'ai attendu patiemment pour intervenir globalement sur l'ensemble de l'investissement. Sur votre présentation du débat d'orientation budgétaire et je crois qu'il y a lieu de faire un petit bilan de mi-mandat. A 3 ans des prochaines élections. Il faut dire que sur les deux premiers débats d'orientation, on a laissé un peu le bénéfice de l'apprentissage et nous avons observé comment une équipe expérimentée, comme vous l'aviez annoncé durant la campagne électorale, allait prendre les affaires en main. On se dit qu'on va essayer d'être est un tout petit peu plus pointu. Je ne dirais pas totalement, parce qu'on a quelques réserves pour le budget également, parce qu'on verra comment vous présenterez ce budget. On va d'abord revenir à la stratégie face à l'emprunt annoncée au ROB 2022, pages 34 et 35. Vous reprenez déjà votre annonce de 2021. Vous disiez en 2022 : on aura de nouveau un emprunt spécifiquement destiné à un programme de rénovation des voiries, que nous appellerons voirie 2022-2025, nous permettant de débloquer 300 000 euros par an, pendant quatre ans, sur des travaux de voirie entre 2022 et 2025, remboursables en 20 ans. Donc cet emprunt de 1 200 000 euros a été réalisé, remboursable en 15 ans. Mais au budget 2022, vous l'avez totalement inscrit en recettes, en faisant apparaître en dépenses un bon million d'investissements de travaux de voirie, alors qu'il y avait déjà un delta de 200 000 euros qui n'était pas prévu pour la voirie. Passons. Vous annoncez dans cette proposition de budget 2022 une dépense totale de 2 199 305,58 euros, hors remboursement du capital des emprunts, donc, en gros, c'est un bon programme affiché compte tenu des montants et de ce qu'il y avait dedans. Sauf qu'à la lecture du ROB 2023, nous nous apercevons que les dépenses d'investissement 2022 sont actées pour un montant de 873 189,20 euros hors remboursement d'emprunt, soit un peu plus de 1,3 million en dessous des chiffres annoncés au budget prévisionnel de 2022, alors que vous avez encaissé en 2022, 600 000 euros de l'emprunt et qu'on n'a rien vu sur les voiries, ou alors si peu. C'est bien vous, Monsieur le Maire, qui m'avez, à maintes reprises, fait la remarque qu'un emprunt devait être marqué à destination d'une réalisation et non pas servir à équilibrer la section d'investissements. Vous me l'avez bien dit à plusieurs reprises dans les débats budgétaires que nous avons eus. En clair, aujourd'hui, je dirai : "Fais ce que je te dis, mais surtout pas ce que je fais moi-même". Nous aurions aimé sur cette question avoir un état des restes à réaliser qui parte du budget primitif 2022 et de ces décisions modificatives que vous pouvez faire maintenant sans passer par le conseil municipal avec la M57. Je demanderai une vérification. Il me semble quand même que quand des modifications sont apportées sur la M57, comme une décision directe, vous devez en informer le conseil municipal. Il faudra vérifier, je ne suis pas allé au bout, mais je pense que la règle aussi d'information, c'est celle-là. La M57 vous permet de faire des choses en interne, mais elle vous oblige quand même à en informer l'organe délibérant. Or, sur les modifications budgétaires internes que vous avez faites, on ne les a pas. Si je reprends maintenant le ROB 2023, nous remarquons que vous affichez des travaux de voirie pour un montant approximatif de 490 000 euros, dont 300 000 euros en grande partie pour la place Bordeu, je ne suis pas sûr que c'est toute la voirie, donc ça va encore poser un certain problème. En recettes, vous débloquent 600 000 euros, les 600 000 euros restants

de l'emprunt sur 1,2 million. Là aussi, c'est encore sans commentaire. En fait, vous avez fait un emprunt de 1,2 million pour faire de la voirie, à raison de 300 000 euros par an, et en fait, au total, il y aura un peu moins de 200 000 euros de voirie. Ça me surprend quand même par rapport à ce qui nous est proposé dans ce ROB. Nous voyons également dans votre proposition d'investissement 2023 un reste à réaliser de 118 536 euros sur le groupe scolaire Notre-Dame, alors qu'il a seulement été acté au budget 2022 32 592 euros et qu'à aucun moment nous n'avons eu l'information sur l'état d'avancement de ces études. Il y en a eu trois de financées puisque c'est inscrit dans les restes à réaliser. En fait, ils ont été commandés, ils n'ont pas été payés, mais ils ont été commandés. Pas d'informations, même si on vient, comme on l'a dit tout à l'heure, de recevoir une convocation pour le 13 avril, où on aura certainement des informations sur le contenu de ces trois études qui ont été réalisées. Ensuite, quand nous creusons un peu plus votre ROB, nous nous apercevons que vos dépenses de fonctionnement sont actées, remboursement d'emprunt compris à hauteur de 2 794 208,75 euros pour des recettes de 2 235 761,79 euros, mais à condition que vous receviez toutes les subventions annoncées, soit pour l'instant un déséquilibre de 548 448,96 euros. Ne me dites pas que si vous avez le PTS, ça va rembourser ça, parce qu'il faudra faire une rallonge sur les dépenses, parce que 30% pour obtenir 150 000 euros, il faudra dépenser vraiment 500 000 euros. Or, ils ne sont pas budgétés pour l'instant. Ils ne sont pas dans le budget, ou alors il faudra m'expliquer. On aura 150 000 euros de recettes en plus avec le PTS, c'est tout. Admettons qu'on ait les 200 000 euros sur le filet énergétique, on en est à 350 000 euros. Il nous manque encore un petit peu pour équilibrer. À condition que toutes les subventions qui nous ont été promises, on les aient. Je rappelle quand même ce qui nous avait été annoncé pour la vidéo surveillance. Résultat, entre ce qui nous avait été annoncé et les 30 000 euros, il y a un delta. On aura le tour aussi dans ce qui nous est annoncé là. Ma question est : comment vous allez équilibrer votre section d'investissement ? D'autant plus que dans ce débat, on vient de le voir précédemment, vous êtes prêts, même au budget, à rajouter des dépenses. Avant de rajouter des dépenses, peut-être qu'il va falloir qu'on en supprime quelques-unes si on veut être un petit peu efficace. Sur les investissements que vous projetez, comme pour ceux d'ailleurs que vous avez déjà réalisés ou en cours de réalisation, ceux-ci, on l'a déjà dit, vont nous amener des dépenses de fonctionnement supplémentaires en chauffage, en entretien, en personnel. On ne l'a pas vraiment vu budgété dans les propositions qui sont faites jusqu'à maintenant. Quand on va utiliser des bâtiments qui ne sont pas utilisés actuellement, il va falloir les chauffer, il va falloir les éclairer. Il va falloir du personnel pour les nettoyer, quelques fois même embaucher du personnel pour faire le boulot. On verra au budget, on aura les états du personnel, on pourra également discuter de cette conception là. Ça m'étonne parce que moi, quand je vois tous les débats d'orientations budgétaires des communes environnantes, tout ce qui est débattu, elles recherchent plutôt à mieux utiliser les locaux qu'elles possèdent, même à regrouper dans des locaux qu'elles possèdent. Quelques fois, on en a discuté au SCoT, vous le savez, à vider des locaux qui sont très peu utilisés pour les louer pour faire des recettes. Là, vous faites complètement le contraire. Vous éclatez toute une série de services comme si on se trouvait dans une ville de 50 000 habitants. Ça m'interpelle fortement et ça m'inquiète pour l'avenir, pour le budget de fonctionnement. C'est pourquoi nous pensons, le groupe, qu'il est absolument nécessaire de faire en sorte de réduire ces dépenses de fonctionnement. Il faut supprimer tous les programmes qui ne sont absolument pas nécessaires et appeler nos ressources vers les dépenses qui vont servir à notre population. C'est pourquoi nous proposons, dans ce qui sera fait au niveau du budget, de supprimer pour l'instant les travaux de la place Bordeu, même ceux du local commercial tant qu'on ne sait pas exactement où on va aller là-dedans, et de les remplacer par quelques actions qui seraient favorables à la population. Je pense, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, à la viabilisation de la traversée du cimetière du Haut-Terroir où il y a de plus en plus de monde qui traverse. Quand les intempéries sont là, les gamins qui vont à l'école, les gens avec leur voiture d'enfants. On dit, il y a une étude, ça va se faire. Non, il faut le mettre

au budget clairement. Il nous semble également important de prévoir les travaux du parquet de la salle Langevin pour le basket. On ne le voit pas apparaître non plus dans le budget. Il faut aussi penser à la rénovation du terrain synthétique du stade Gayant parce qu'on va bientôt nous dire qu'on ne peut plus l'utiliser. On aura des équipes, mais on ne sait pas où elles vont jouer. Enfin, j'aimerais quand même qu'on reparle de la rénovation de l'avenue Guironnet, parce que ça, c'est de la voirie, et cette voirie-là, il faut la mettre au budget. Elle va coûter dans les 500 000 à 600 000 euros. On aurait l'utilité des 600 000 euros que vous allez reprendre. Je rappelle quand même qu'en ce qui nous concernait, même si on a été peut-être beaucoup critiqué, les grands investissements avaient, pour nous, pour objectif de faire aussi rentrer de l'argent dans les caisses de la mairie ou de rendre les services aux Wazierois. C'était notre souci premier. Or, sur un certain nombre de ces équipements, vous les avez supprimés. Pour terminer, je rappellerai simplement deux de vos citations. Celle du ROB 2022, vous avez dit : "sur la situation de l'investissement en général, on peut dire que la dette a baissé. On reconnaissait qu'effectivement, la dette avait régulièrement baissé. C'est le cas dans un sens, c'est une bonne nouvelle également, mais cela s'explique quand même pour une raison essentielle, c'est que sur le mandat, il ne s'est pas passé grand-chose en terme d'investissement". Vous parliez de 2014/2020. C'est quand même l'année de la reconstruction de l'école Duclos-Lanoy, c'est l'année de la rénovation également de la salle des fêtes de l'hôtel de ville et de la mise aux normes d'un certain nombre de domaines, pour ne parler que de ces questions-là. Au ROB 2021, 2022 et 2023, vous annoncez : en 2024, nous prévoyons enfin un emprunt supérieur à trois millions d'euros, très probablement sur deux exercices, remboursables en 30 ans pour les écoles que nous appelons Notre-Dame. Ce dernier emprunt s'effectuera probablement en 2025, pour les élections, il nous faudra veiller à récupérer une capacité d'autofinancement supérieure pour bénéficier de bonnes conditions d'emprunt. Vous dites : Cela va inévitablement augmenter notre dette par habitant à la fin du mandat, passant de 1 128 euros aujourd'hui à probablement autour de 1400 euros en fin de mandat, restant cependant en deçà des 1513 euros de 2015 à Waziers et très loin par exemple de celle d'Auby de 2200 euros. Je suis exact dans vos citations. Vous citez le montant de notre dette par habitant en 2015. Permettez-moi de vous faire la chronologie de la baisse de ce ratio en précisant qu'en 2014/2015, comme je viens de vous le dire, ça a été deux grosses années d'investissement pour la reconstruction de l'école Duclos-Lanoy et la rénovation de la salle des fêtes pour un total de quatre millions d'euros d'emprunt. Nous savions que, dès 2016, nous aurions la capacité de faire baisser rapidement notre dette par habitant. Je reprends. 2015 - 1 513 euros par habitant. 2016 - 1 418 / 2017 - 1 295 / 2018 - 1 253 / 2019 - 1 213 / 2020 - 1 128. Et même en 2021 : 1 116. Pourquoi ? Parce qu'avec le tableau des remboursements du capital des emprunts, on peut très bien faire le calcul de, s'il y avait un PPI, comment on va se confronter aux questions d'emprunts et de dettes là-dessus. Or, effectivement, compte tenu de la CAF aujourd'hui, ce sera difficile d'avoir les emprunts qui sont nécessaires. Vous parlez de trois millions pour les écoles Copernic et Chopin, c'est-à-dire Notre-Dame, mais il y a encore la piscine. Il y a d'autres choses que vous annoncez entre-deux, donc ce n'est pas trois millions, c'est cinq ou six millions d'emprunts qu'il va nous falloir. Or, j'ai toujours expliqué qu'on avait les emprunts à une condition, ce n'est pas l'endettement de la ville qui intéresse, c'est notre capacité à rembourser annuellement les intérêts et le capital. Or, de ce qu'on vient de voir du DOB et des chiffres que j'ai repris, il faudra me démontrer que mes chiffres ne sont pas bons, sont ceux que vous avez mis, ils ne doivent pas être faux, je me demande comment les banques vont nous prêter de l'argent pour les réalisations qui sont projetées. Voilà notre appréciation sur la partie investissements du ROB.

Monsieur le Président :

Je veux faire une réponse directement là-dessus, qui est peut-être partielle parce que c'était une longue prise de parole. Sur la réduction des dépenses de fonctionnement, j'ai bien

compris que vous ne cautionnez pas notre façon d'isoler les services, etc., mais je pense que quand vous visiterez, quand vous verrez, quand on pourra faire l'inauguration, vous verrez un petit peu les choses.

Monsieur Michon :

Permettez-moi quand même de vous reprendre tout de suite parce que vous commencez votre intervention en déformant ce que j'ai dit. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur le Président :

Vous avez parlé de réduire les dépenses de fonctionnement, mais vous n'avez évoqué que ça sur les dépenses de fonctionnement. Je voulais vous poser la question : qu'est-ce que vous voulez faire ?

Monsieur Michon :

Vous dites que je vous reproche d'isoler les services, mais je suis sûr que ça va être bien. La question n'est pas là actuellement. La question, avec le débat qu'on vient d'avoir et l'obligation qu'on a de regarder les choses d'un peu plus près, je pense que ce n'était pas nécessaire et urgent. Il y avait d'autres moyens de le faire.

Monsieur le Président :

Sauf que vous avez dit qu'il ne faut pas faire les travaux, etc. D'accord, ça, c'est de l'investissement et j'entends votre position, qui est commune des deux groupes, mais vous avez dit faut réduire les dépenses de fonctionnement pour restaurer une capacité de financement. Je vous pose la question : qu'est-ce que vous faites pour baisser les dépenses de fonctionnement à part ne pas ouvrir le Pôle Jeunesse et Sports ? De toute façon, il est trop tard, on est engagés là-dessus. Je vous pose la question : comment vous faites? Vous ne payez plus vos factures de gaz? Parce qu'on est dans cette situation aujourd'hui, parce qu'on a une crise énergétique aussi. Il faut espérer que cette crise énergétique soit ponctuelle. Il faut avoir d'autres ressources, il faut travailler. Je sais que l'année 2023 va être stratégique. Vous l'avez dit, on est à mi-mandat, il faut vraiment que les dépenses de fonctionnement baissent. Je suis d'accord avec vous sur le diagnostic. Les recettes de fonctionnement, on ne peut pas les augmenter, on baisse même un petit peu les impôts. À part le fameux photovoltaïque, quand il arrivera, on a très peu de marge de manœuvre sur les recettes, ou éventuellement la TLPE qui augmente de 10000 ou 15000 euros. Effectivement, ça joue sur les dépenses de fonctionnement. Il y a un gros travail avec la masse salariale, on en a parlé tout à l'heure, qui a augmenté, qui reste en pourcentage un peu en-dessous de 60 %, mais c'est qu'il y a peut-être un travail qui doit être fait là-dessus. Votre analyse, comme ça, elle paraît intéressante et elle peut marquer les esprits, mais vous avez dit "il faut baisser les dépenses de fonctionnement", mais vous n'avez pas dit quoi, Monsieur Michon et le groupe Agir pour Waziers. Après, je vais répondre à quelques points d'investissement parce que j'ai pu l'évoquer à une réunion ou une autre, mais comme ça, ça peut être dit publiquement. Oui, sur le cimetière, on a un accord avec Douaisis Agglo. J'ai encore relancé il y a 10 jours avec les services. Quand ça va être fait, au niveau de la continuation du chemin du Galibot, entre la Briqueterie et la COVED, on va profiter qu'ils lancent le marché pour leur faire faire et payer, avec une convention, le chemin sur le côté qu'on n'aura pas là où on va. Allez-y, Monsieur Zair.

Monsieur Zair :

Justement, je voulais revenir là-dessus par rapport à la commission sur le handicap. On avait écouté une dame qui faisait partie d'une association.

Cette dame nous avait fait la réflexion en disant que les gens en fauteuil roulant avaient du mal à aller dans les allées parce qu'il y avait des cailloux. Ce qui se comprenait très bien. Par contre, là

où vous attendez le financement de la CAD pour faire la traversée, mais pour aller au carré confessionnel, il n'y a pas de route du tout. On a assisté récemment à un décès. Par contre, ce qu'on a fait, c'est qu'on était obligé de porter la personne. A minima, c'est cette partie-là. A minima, c'est ramener du macadam là pour que les gens puissent au moins passer. C'est tout terrain-là.

Monsieur le Président :

Sur les parquets de la salle Langevin, on ne l'a pas mis au budget ici, même si les services et l'adjoint aux sports, qui est souffrant, nous incitaient à le faire. On est vraiment en train de travailler avec la Région là-dessus pour essayer de le financer au maximum. On sait qu'il y en a pour 100000 euros. Aujourd'hui, on ne sait pas dire si ça sera pris en charge par la région à 100 %, à 80% ou à 47%. Le chiffre que j'ai eu pour l'instant c'est 47 puisqu'ils l'utilisent 47 % du temps. On est en négociation là-dessus de façon assez sérieuse. C'est assez haut au niveau de la Région. Après, on va vérifier le déséquilibre sur l'investissement, etc. D'ici le budget, vous aurez quelque chose de façon plus éclatée. Vous avez un peu sous-entendu, sur une histoire de 200 000 euros, tout à l'heure, qu'il y avait peut-être un déséquilibre entre les recettes et les dépenses d'investissement. On va retravailler ça et on en reparlera en commission des finances.

Monsieur Michon :

Pour moi, il y a 500 000 euros.

Monsieur le Président :

Après, sur le reste, on n'a pas la même vision sur les projets. C'est bien normal dans un sens, mais je prends acte de ce que vous avez dit. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Je crois qu'aujourd'hui ce n'est pas le problème de la vision. Je crois qu'aujourd'hui, on vous annonce que vous avez un déséquilibre au niveau de vos investissements de 500000 euros. Ce n'est pas rien du tout. Je crois que la réaction doit y être. Ce n'est pas l'action, c'est la réaction.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, vous vouliez intervenir ?

Madame Poulain :

Sans en faire beaucoup plus, mais on alerte aussi, et je pense qu'on l'a aussi assez dit, sur les dangers des chiffres que vous nous présentez aujourd'hui et sur notre vision très pessimiste de notre future capacité d'emprunt. Vous ne présentez pas de plan qui permette de résorber cette situation. Je voudrais reprendre les trois options que vous aviez proposées, dans la stratégie de face à l'emprunt, option A, option B, option C. Vous avez opté pour l'option C : dès le début du mandat, l'emprunt pour lancer les opérations visibles avec retour sur investissement pendant le mandat sur l'image de la tranquillité et donc la démographie : on n'y est pas. Finalement, ce que vous avez mis en application, c'est l'option B : arrêter des services ou fermer et vendre un équipement. Je vous invite à regarder de très près l'option A : limiter au maximum les investissements, ne pas recourir à l'emprunt tout en travaillant au maximum à la recherche d'optimisation dans le fonctionnement pour dégager une meilleure capacité d'autofinancement pour les années futures.

Monsieur le Président :

C'est vrai que les options ne sont pas forcément exclusives les unes des autres. On peut faire un mélange entre la C et la A, par exemple.

Madame Poulain :

La bonne gestion en bonne intelligence. Je pense que les chiffres que vous nous avez présentés là, vous les avez depuis un moment. Vous en avez fait le constat et vous ne présentez rien pour l'année 2023 qui soit de nature à nous rassurer, bien au contraire.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Si je peux me permettre, lors des vœux, vous m'avez fait presque rêver, et je m'aperçois qu'à la population, vous les avez fait rêver aussi. Piscine à Notre-Dame, gros travaux et tout ça. Et je m'aperçois que ce n'était qu'un rêve.

Monsieur le Président :

Vous verrez, il deviendra réalité. Ça prendra peut-être un an ou deux de plus, mais tout ça, ça va être engagé et ça se fera. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

On a entendu de part et d'autre pas mal de choses, donc on ne va pas venir les répéter, mais il y a quand même des choses qu'il faut que vous ayez en tête, c'est que vous n'êtes plus si majoritaire à Waziers. Le 49.3, ça ne passera pas à Waziers, ça ne marchera pas. Moi, je vous invite à réfléchir à ce que vous allez faire. Il y a des choix à faire et quand vous dépensez un euro, il faut qu'il soit le plus utile possible à tous. Votre petite carte de rêve que vous voulez de la place Bordeu, à la limite, faites-vous une photo que vous voulez et mettez-la chez vous. Ce qui est important à Waziers, c'est qu'aujourd'hui, il y a des équilibres forts. Je suis allé encore la semaine passée voir un match de football au stade Gayant sur synthétique. Sincèrement, on va se faire attaquer à un moment donné par des familles parce que le terrain n'est plus possible pour recevoir des enfants à jouer dessus. L'an passé, on en a parlé, vous nous avez expliqué qu'on avait fait des devis et qu'on allait regarder. Vous nous avez fait penser que 2022, c'était la question qui se posait pour mettre l'argent en 2023, et là, vous n'en parlez pas, vous n'en parlez plus. Je suis quand même assez surpris. C'est quand même un terrain qui, pratiquement, à la semaine, reçoit entre 300 et 400 personnes. Je ne dis pas de faire le stade Allende en même temps, on n'a pas cette capacité à mettre l'argent sur les deux terrains, mais celui qui reçoit le plus d'enfants et de matchs de football, c'est celui du Stade Gayant, qui doit être balisé comme une priorité sur l'année 2023. Je ne comprends pas qu'autour de cette table, au-delà des oppositions que vous avez en face de vous, que vous n'ayez pas un débat chez vous en vous disant : Putain merde, à un moment donné, peut-être qu'ils ont un peu raison quand même dans ce qu'ils disent, peut-être qu'il y a quelque chose qu'il faut aller voir. Mettre de l'argent sur le stade Gayant, on ne l'avait pas balisé, on ne l'avait pas marqué, sauf qu'il y a une réalité. La réalité, elle est en face de vous. On est en train de faire jouer des enfants sur du béton. Il y a juste la couleur verte dessus, mais c'est du béton. Il y a même des crevasses à l'intérieur. Je ne sais pas si, à un moment donné, on est capable de discuter entre vous et nous sur cette idée. La place Bordeu, j'ai un problème avec ça. Vous allez vouloir refaire une place Bordeu sans savoir qui va habiter le local, les commerçants qui vont arriver à ce moment-là. Si, demain, j'étais un commerçant qui voulait investir à Waziers, j'aurais du mal à percevoir l'idée qu'on me retire des places de parking. Si on retire des places de parking, c'est moins de clients. Du coup, ma rentabilité n'est pas au rendez-vous. Je pense qu'à un moment donné, il faut peut-être se dire : attendez, d'abord, on regarde le projet à l'intérieur du local, qu'est-ce qu'on y met ? Et après, on regardera. Le Président du Département, il ne va pas changer. Il est encore là pendant cinq ans. Il ne bougera pas. Celui de l'Agglo, il a encore trois ans, et on a de la

chance, c'est le même. Il ne va pas bouger. Pourquoi vous voulez vous empresser, vous entêter à aller sur un projet qui ne va pas rendre service? Il y a 15 jours, il y avait le loto de l'US Mineurs à l'étage et il y avait un match de football. Plus aucune place disponible, les gens se garent n'importe comment. Ça veut dire aussi que, si vous modifiez les places de parking, c'est ce qui risque de se passer, c'est votre projet, on va se retrouver avec quoi? Encore plus d'insécurité dans le centre-ville. Votre contrat d'assurance, il va encore augmenter. Ne faites pas des choix que vous allez regretter demain. Je pense sincèrement qu'aujourd'hui, vous n'avez rassuré personne. Peut-être que vous avez rassuré votre groupe. Dans ce que vous allez engager, sur 2023, dans le budget, il y a peut-être un vrai débat à avoir. Vous n'êtes pas en train de rassurer les élus de l'opposition. Admettons, ils sont de mauvaise foi, on vous l'accorde, allez, c'est bien, mais au final, on maîtrise ces dossiers-là. On maîtrise ces sujets depuis très longtemps. Je vous ai toujours dit, à l'époque, Monsieur Desmons, que quand on veut faire des choix, c'est des choix politiques qu'on fait dans la vie. Une place de parking, demain, retirée place Bordeu, par rapport à l'avenue Guironnet que vous voulez finalement enterrer parce que vous ne voulez pas la faire, c'est un choix que je ne comprends pas. Entre l'avenue, qui est une des plus passantes de Waziers, qui donnerait une image sur le Stade Allende, avec l'aire de jeux qu'on a promis aussi aux habitants du centre-ville, c'est des signes qu'on envoie aussi à ceux qui voudraient demain habiter à Waziers. C'est plutôt par ça qu'il faut commencer. Vous allez mettre de l'argent à un endroit juste pour vous faire plaisir. Je pense qu'on doit avoir un débat, on a une réunion là-dessus, on en discutera, mais j'ai quand même le sentiment que vous prenez le dossier de la ville de Waziers dans le mauvais sens. Je pense que vous allez être celui qui finalement n'aura rien réussi, si ce n'est d'avoir endetté des habitants à un niveau où, même ceux qui vont arriver après vous, vont avoir des difficultés à investir.

Monsieur le Président :

Sur le terrain synthétique, c'est quelque chose qu'on n'oublie pas et c'est vrai qu'on y travaille aussi. C'est la Région aussi qui peut nous aider à être le principal financeur là-dessus. Je n'en ai pas parlé aujourd'hui dans le cadre de ce DOB, mais le jour où il y aura de la maturité là-dessus, on pourra en parler. Effectivement, celui du stade Gayant en particulier, mais il faudra faire le stade Allende, avoir un plan après, c'était bien d'avoir deux terrains synthétiques à l'époque en même temps, mais aujourd'hui du coup, ils arrivent en fin de vie, même si celui du stade Gayant est plus endommagé, à peu près en même temps. On a déjà beaucoup parlé, on ne l'oublie pas. C'est quelque chose sur lequel nos services travaillent. Sur les travaux de centre-ville, je ne vais pas y revenir plus en détail parce que vous verrez dans ce qui vous sera présenté, proposé, la semaine prochaine, il n'y a pas l'ambition de retirer des places de parking. Il y a plutôt l'ambition d'essayer, justement, et vous avez bien fait d'en parler, de faire le lien avec le local. Depuis le début de ce projet, on sait bien que l'un ne va pas sans l'autre. On va donner de l'attractivité au local en changeant des aménagements de circulation. Vous n'avez pas tous les éléments, donc je ne peux pas vous faire le reproche, d'en parler. Vous dites que je ne suis pas là pour rassurer. Non, je ne suis pas là pour rassurer personne. Tous les conseillers doivent savoir que la situation, à cause de la crise énergétique notamment, essentiellement, n'est vraiment pas bonne. Je la présente le plus objectivement et peut-être pessimistement ce soir. Au moment du budget, on prendra nos responsabilités chacun. On verra ce qui est structurant pour l'avenir de Waziers. Les services pour les habitants à court terme. Le dépannage à court terme aussi, parce qu'il y a une crise énergétique aussi pour les habitants, une inflation. Ça, ce sont des choix politiques, on est bien d'accord. C'est ce que vous disiez aussi. On aura chacun les nôtres. Sur ce, on va passer au point suivant. Ça fait deux heures et demie.

Madame Poulain :

Légalement, vous êtes quand même tenu de faire voter le conseil municipal sur le fait qu'il y a eu un débat, même s'il n'y a pas eu de débat.

Monsieur le Président :

C'est ce que j'allais dire. Tout le monde est d'accord qu'il n'y a plus de remarques ? Sur ce, on va prendre acte qu'il y a eu ce débat. Il n'y a pas de vote. Si quelqu'un considère qu'il n'y a pas eu de débat, qu'il se prononce maintenant.

Madame Poulain :

Il y a un vote sur le fait qu'il y a eu un débat ?

Monsieur le Président :

Non, il n'y a pas de vote, mais si vous voulez qu'on lève la main. Est-ce que tout le monde considère bien qu'il y a eu un vote, pardon un débat ce soir ? Tout le monde prend acte qu'il y a eu ce débat d'orientation budgétaire. Merci.

Sur le reste de l'ordre du jour, nous avons la délibération numérotée cinq dans le dossier. On repasse le séjour sportif à Malbuisson, Politique de la Ville Ville, Vie, Vacances, où on a indiqué, suite aux remarques qui avaient été faites, je crois, pages 24 à 26 du PV du 28 février, on a ventilé et on a communiqué auprès des habitants là-dessus depuis, sur quatre tranches au lieu d'avoir un tarif unique à 80 euros. On n'a pas fait une tranche plus élevée, ce qui aurait été une possibilité. On aurait pu faire une moyenne au-dessus et en-dessous. On a fait le maximum 80 euros, c'est ce qui avait été présenté. On a créé quatre tranches. Je crois qu'il y a une remarque de Monsieur Mascarte en disant de commencer à 50 euros, donc 50 euros pour le premier quotient familial, puis 60, puis 70, puis 80 pour 701 et plus. Ce qui fait que la commune participe à 1600 euros, plus la part qu'il faudra financer pour chacun des enfants. Imaginons que ce soit 20 enfants qui soient dans la première partie, ça sera 30 euros, donc la ville financera les 20 fois 30, donc les 600 euros de plus. Sachant que maintenant on a la date, je crois que

la réunion Politique de la Ville aura lieu le mardi 11 avril après-midi. J'ai pu m'entretenir avec les services de l'État le lendemain du conseil municipal, qui m'ont confirmé qu'on pouvait effectivement faire des tranches même si la CAF n'intervenait pas. Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

On se félicite que notre proposition ait bien été prise en compte. Merci.

Monsieur le Président :

Merci. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste une question. Le tarif était de 50 euros en 2021. Vous pouvez m'expliquer pourquoi on passe à 80 euros en 2023 ?

Monsieur le Président :

Pour un Séjour sportif ? Ce n'était pas le participatif ?

Madame Poulain :

Séjour Sportif Malbuisson, participation des familles.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas vous répondre. Je sais en tout cas que 80 euros, c'était le tarif qui avait été inscrit dans la fiche Contrat de Ville. Vous pouvez le mettre au micro ?

Monsieur Michon:

Simplement, je rappelle que c'était un déplacement à Malbuisson qu'on avait fait en remplacement d'une Classes de Neige qui n'avait pas eu lieu. C'est pour ça qu'on était tout à fait correct.

Monsieur le Président :

On va passer formellement au vote sur ce point-là. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le point d'après, c'est simplement pour avoir un petit renfort aux Espaces Verts du 15 mai au 31 août avec un accroissement saisonnier d'activité pour deux employés. C'est assez classique. Les crédits seront au budget 2023, mais il faut qu'on puisse anticiper les choses, donc on délibère aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions?

Madame Poulain :

Il va falloir rajouter un vidéoprojecteur au budget, je crois.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas le vidéoprojecteur, c'est le câble, ici, qui se débranche. Il faut changer la prise, ça coûte moins cher. Est-ce qu'il y a des remarques ? On peut passer au vote? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le point 7, j'ai pu en informer une partie des conseillers municipaux qui me posaient des questions là-dessus. On va le retirer pour le moment. On le repassera quand il y aura un peu plus de maturité sur le sujet. C'est dans un service où il y a des changements. On retire la délibération 7 sur l'emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. Madame Poulain?

Madame Poulain :

Je m'étonne quand même que sur une semaine de temps, la situation ait changé. J'aimerais avoir un peu plus d'explications sur ce que c'était que ce projet et quel événement a fait qu'on ne va plus en parler?

Monsieur le Président :

Quand on passera à la délibération, je vous donnerai tout le contexte à ce moment-là, mais il y a eu des événements qui ont changé la perception des choses et donc on la passe plus tard.

Madame Poulain :

Juste pour informer l'ensemble du conseil municipal, on avait demandé la fiche de poste puisque sur un contrat de projet une simple ligne ne suffit pas. On voulait avoir connaissance du contenu des missions qui allaient être proposées pour pouvoir se prononcer.

Du coup, si on veut avoir la fiche de poste et ne pas avoir à la demander quand vous allez repasser le point, ça serait peut-être intéressant de l'avoir directement dans le dossier initial.

Monsieur le Président :

C'est noté.

C'était très vague, de toute façon, dans l'explication. Je vais passer la parole à Madame Dehen pour la 8.

Madame Dehen :

Il est proposé d'organiser pour les personnes âgées de 62 ans et plus un spectacle : "Ça, c'est palace 2", le jeudi 25 mai 2023 à l'Estaminet Palace, situé à Les Attaques, dans le Pas-de-

Calais. Le nombre de places est limité à 50. Les inscriptions auront lieu du 17 avril au 5 mai 2023 en mairie. La priorité est donnée aux Wazierois. Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs de cette sortie comme suit : tarif Wazierois, 25 euros; tarif extérieurs, 35 euros, dans l'éventualité où il resterait des places.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Madame Mazure?

Madame Mazure :

On en avait discuté en commission et, après discussion avec le groupe, on avait remarqué que le tarif plein était de 43 euros.

Madame Dehen :

Il y a la sortie du matin qui est de six euros en fait.

Madame Mazure :

Pour les extérieurs, pourquoi ne pas faire appliquer ce tarif?

Que les Wazierois paient 25 euros, c'est normal. Mais pour les extérieurs? À taux plein, après tout, on ne va pas payer, on fait des économies pour tout.

Monsieur le Président :

Je n'étais pas à la commission. On le met à combien? 47?

Madame Mazure :

43.

Madame Poulain :

Est-ce que le bus est compris?

Madame Dehen :

Oui. Laurence avait posé cette question. Tout est compris.

Monsieur le Président :

Bus, repas, spectacle.

Madame Dehen :

Bus, repas et animation.

Madame Poulain :

C'était une boutade, mais par contre, j'ai quand même une remarque un peu plus sérieuse. Je me dis que demain, à 62 ans, nos aînés, ils seront encore des actifs, avec ce qui vient d'arriver, je ne sais pas s'ils seront disponibles. Par contre, une remarque un peu plus désagréable. Quand il faut que nos aînés paient, c'est 62 ans. Par contre, quand ils nous coûtent, c'est 68 ans. Là, la vision, elle est un peu différente, donc à partir de quel âge est-on un aîné? À quel âge on considère qu'on est un aîné? 62, 68 ?

Madame Frasca :

À tous les âges.

Madame Poulain :

Non, pas tous les âges, parce que quand le groupe « Agir pour Waziers » avait demandé à baisser à 67 ans l'âge pour qu'ils puissent bénéficier des avantages, c'était refusé. C'est pour ça que je dis que quand il faut que la ville paie pour ses aînés, l'âge est beaucoup plus élevé. Par contre, quand c'est pour qu'ils mettent un peu la main à la poche, là, il n'y a pas de problème, on abaisse la limite d'âge.

Madame Dehen :

C'est la demande qui avait été faite en commission par l'opposition.

Madame Poulain :

Du coup, vous allez aussi accéder à leur demande pour baisser l'âge à 67 ans pour les chèques?

Madame Frasca :

Chaque chose en son temps.

Madame Poulain :

Un peu de cohérence. Merci.

Monsieur le Président :

En tout cas, là-dessus, la ville paie quand même une partie de 18 euros, en contrepartie, par rapport au tarif extérieur. On va passer au vote. On modifie simplement le tarif extérieur. Au lieu de 35, on le passe à 43. Qui est contre cette délibération? Qui s'abstient? Qui est pour? C'est adopté à l'unanimité. Merci. La délibération suivante, c'est pour prendre une délibération sur le tarif pour le repas servi au restaurant scolaire Féry pour les enfants qui vont fréquenter le centre social Henri Martel le mercredi toute la journée. À noter qu'en fait, le service ne démarrera pas le 3 mai comme c'est indiqué dans la délibération, mais le 10, a priori pour des raisons d'organisation avec le centre social. Ça ne change pas grand-chose, de toute façon, qui peut le plus peut le moins. On propose une application, un tarif Wazierois à deux euros le repas et un tarif extérieur à cinq euros le repas pour cette mise en place. C'est calqué sur nos tarifs de la cantine lors des ACM. Madame Parnetzki?

Madame Parnetzki :

Je vais faire comme d'habitude, je vais demander le repas à un euro, y compris pour les centres aérés. À chaque fois, je le demanderai donc Monsieur Dogimont, j'attends une réponse de vous.

Monsieur Dogimont :

À chaque fois, vous le demanderez, certains nous demanderont la gratuité ou les repas à un euro. J'entends bien.

Madame Parnetzki :

Vous êtes comme le président de la République, vous êtes dur en affaires. Vous ne voulez rien lâcher.

Monsieur Dogimont :

Je sais bien, mais on est aujourd'hui dans le débat, et dans le débat, j'ai entendu tous les coûts. Il faut prendre en compte tous les coûts auxquels la commune doit faire face et en même temps toutes les subventions et aussi l'argent que l'on dépense. Il y a un moment où il faut faire des choix, et le choix c'est que pour l'éducation, oui, pour les écoles c'est un euro, mais pour l'instant

pour les activités ACM et centres aérés, je laisse le repas à 2 euros, et 50 centimes pour les personnes qui sont bénéficiaires du RSA. Sachant que le prix des repas va sans doute exploser avec ce qu'on sait actuellement sur l'alimentation qui augmente. On est toujours en tarif égal, contrairement à ce qu'ils font dans certaines communes, dont des très proches de Monsieur Michon.

Madame Parnetzki :

Moi je ne regarde pas les autres communes.

Monsieur Dogimont :

Vous l'avez déjà dit, mais ça aide quand même à suivre.

Madame Parnetzki :

Il y a d'autres communes qui ont donné 10000 pour la Turquie, et il y en a qui ont donné 500, d'autres qui ont donné 2 000. Si on veut, on regarde toujours ailleurs.

Monsieur le Président :

Madame Poulain et ensuite Monsieur Michon.

Madame Poulain :

Effectivement, c'est un vrai choix politique de votre part. C'est là où, par exemple, je rejoins ce que Karim disait tout à l'heure sur la DSU. On aurait pu utiliser à bon escient le montant qui nous est alloué de cette DSU pour pouvoir en faire bénéficier un maximum de personnes, mais ça, vous le savez. Vous tapez toujours sur le même public. J'ai une question quand même. Vous aviez parlé d'une aide dans le plan mercredi. Ça rentre en compte là-dedans ou pas?

Monsieur le Président :

Sur les tarifs, sur le repas, il n'y a rien du tout. La subvention à un euro, ce n'est vraiment que sur le temps scolaire. Cela ne peut pas être sur les ACM ni sur le périscolaire comme ça avec le centre social, donc on ne touche rien. Les Wazierois vont payer deux euros, et la ville paiera la différence. Et sur le plan mercredi, c'est le centre social qui va bénéficier d'un tarif de son côté qui va être très bien pris en charge par la CAF. Ce qui fera que l'accueil la journée sera très peu cher. Donc, pour un Wazierois, il paiera quelques centimes — je n'ai pas le tarif aujourd'hui à vous donner — pour la journée, quelques dizaines de centimes plus le repas à deux euros, ce qui fera une garde le mercredi très peu élevée.

Madame Poulain :

La subvention au centre social, c'est la ville qui la donne en grande partie, ce qui fait que vous allez aussi faire cette économie-là. Donc vous pouvez faire l'effort quand même sur le prix du repas.

Monsieur le Président :

On ne fait pas l'économie parce qu'on a nos agents qui vont travailler en plus. On va commander des repas Scolarest en plus, donc sur chaque repas "on perd" sept, huit euros.

Madame Poulain :

Vous estimez à combien le volume des repas?

Monsieur le Président :

On ne sait pas. Justement, ça va sûrement être expérimental pendant quelques semaines du 10 mai à fin juin, début juillet. Et après on essaiera de monter en puissance à la rentrée. Je ne

sais pas vous dire combien de repas. Et vous allez me dire : "oui, si c'est 15 enfants, ça ne fait pas grand-chose", mais les petits ruisseaux font les grandes rivières, comme on dit, donc...

Madame Poulain :

Je préfère qu'on fasse attention à ces petits ruisseaux plutôt que les grandes rivières de la place Bordeu.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon voulait intervenir.

Monsieur Michon :

Oui, je voulais simplement répondre à Monsieur Dogimont pour lui dire que tout est question de choix politique. C'est-à-dire de savoir à qui on veut rendre service et dans quelles conditions. Et surtout, ça représente quoi? Parce qu'il faut aussi donner des chiffres. Admettons qu'il y ait 100 enfants, et c'est le grand maximum qu'il pourrait y avoir le mercredi, à un euro, ça fait 100 euros par semaine.

C'est exactement comme pour les ALSH. Les deux propositions qu'on fait, au total, 10 000 euros sur une année. Et je pense que les 10 000 euros, il vaut mieux les mettre là, et je vais le redire, que sur la place Bordeu ou ailleurs. Parce que là ils sont vraiment à destination d'enfants qui en ont besoin. Donc c'est un choix, et vous défendez des choix qui ne sont pas les nôtres. Parce qu'effectivement, pour revenir sur ce qui a été dit déjà, on a une forte DSU, et cette forte DSU est faite pour ça.

Monsieur Dogimont :

Je peux répondre ?

Monsieur le Président :

Oui, allez-y.

Monsieur Dogimont :

Je ne suis absolument pas d'accord sur votre calcul.

Vous considérez juste les deux euros qui passeraient à un euro, c'est ça, dans votre calcul? Oui, mais vous ne prenez pas l'augmentation du prix du repas, donc ça n'aura pas du tout la même incidence.

Monsieur Michon :

Attendez, vous n'allez pas m'avoir, Monsieur Dogimont. Sur les questions financières, vous ne m'aurez pas. On parle du delta entre votre proposition à deux euros et celle que nous faisons à un euro. Il n'y a bien qu'un euro. Le reste ne change pas. Que vous fassiez un euro, deux euros, le delta reste à la charge de la mairie. Ce n'est pas de ça qu'on parle. On parle du delta entre les deux. On ne défend pas les mêmes catégories de personnes, c'est tout, je prends acte. Et ce n'est pas la première fois que je prends acte. On aura encore, dans les mois qui viennent, à prendre acte sur la conception que vous avez et vers qui vous vous dirigez.

Monsieur le Président :

Parce qu'il y a du public et de la presse, qui n'a pas forcément tous les éléments. Mais s'il n'y avait que ces repas-là, par cohérence, il faudrait aussi qu'on bouge ceux des ACM, et ça aurait un impact beaucoup plus important. On a fait le choix de revenir sur un tarif qui est similaire à ce qu'il y avait dans les années 2015, 2017, 2018. Il y a de nouveau une mesure gouvernementale depuis 2018 qui permet, quand on met un tarif très bas, d'avoir une compensation de l'Etat. On

le fait sur le temps scolaire. On ne l'a pas sur le reste. On fait déjà un très bel effort. Si on facturait huit euros ou neuf euros le repas, comme il nous coûte vraiment entre le personnel et la prestation Scolarest, on pourrait dire qu'on fait des choses pas correctes avec la DSU. Là, on reste, comme je l'ai déjà dit, sur des tarifs d'une gestion communiste pendant des années, et on va nous faire le reproche aujourd'hui qu'on pourrait toujours aller plus loin, comme vous faites sur toutes les délibérations, comme vous faites sur le ROB, comme vous le faites partout, parce que c'est toujours facile, quand on est dans l'opposition, d'aller flatter les gens en leur disant : "regardez, si c'est nous, on va vous donner 10 euros, 15 euros", etc. Après, on peut simplifier comme...

Monsieur Michon :

C'est ce que vous avez fait pour gagner la mairie, Monsieur Desmons. Vous êtes extraordinaire! Vous êtes extraordinaire! Hein !

Monsieur le Président :

Merci. Merci.

Monsieur Michon :

Je vous rappelle quand même que la situation n'était pas celle d'aujourd'hui. Il n'y avait pas de Covid. On a commencé à prendre en compte des repas très bon marché, même gratuits, quand il y a eu la crise du Covid, et qu'il y a actuellement une crise économique qui sévit. Vous le savez quand même.

Monsieur le Président :

Oui. Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Michon :

Ca n'est absolument pas pareil et là dessus je peux vous dire que j'ai pas de leçon à apprendre de votrepart.

Monsieur le Président :

À tous points de vue la situation a changé, y compris pour la collectivité. Madame Poulain, vous vouliez parler?

Madame Poulain :

Je voulais juste dire que sur le budget que vous avez présenté là, vous n'êtes pas non plus en cohérence. Vous nous dites que les dépenses de fonctionnement ont augmenté à cause des dépenses d'énergie. On n'est pas à plus de 400000 euros par rapport au budget de l'année dernière. Donc tout ne se limite pas à l'augmentation des dépenses d'énergie. Il y a aussi de la mauvaise gestion de votre part.

Monsieur le Président :

C'est votre vision des choses. Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Je voudrais quand même dire à Monsieur Dogimont que je suis un peu surpris chaque fois que vous venez titiller les gens pour un euro. On ne vous a pas entendu parler quand vous avez été quand même capable de perdre 14 000 euros sur des défibrillateurs. Et là, on n'entend personne. 20 000 euros, pardon. On perd 20 000 euros. Et là, pour le coup, pendant les trois ans qui restent, vous pouvez tout financer. D'accord? Et là, par contre, on ne vous entend pas. Là, vous avez quand même jeté par la fenêtre 20000 euros d'argent public, celui du

contribuable. Je voulais vous entendre là-dessus. Ah, pas de réponse?

Monsieur le Président :

Pas d'interpellation directe, Monsieur Bachiri.

Monsieur Doqimont :

Vous pouvez mélanger tous les sujets.

Monsieur le Président :

Oui, c'est facile.

Monsieur Bachiri :

On a perdu 20 000 euros. On doit vous applaudir?

Monsieur le Président :

Si on va là-dessus, Monsieur Bachiri, les balayeuses à 48 000 euros, c'était une erreur. Je ne suis jamais rentré dans la polémique là-dessus. Vous étiez convaincus de votre calcul.

Monsieur Bachiri :

On peut y aller.

Monsieur Zaïr :

Je peux parler, s'il vous plaît?

Monsieur le Président :

Oui, allez-y. Je ne sais pas comment vous allez pouvoir défendre ça.

Monsieur Bachiri :

Parce qu'honnêtement, si je ne faisais pas ces modernisations de véhicules, ils n'auraient jamais eu leurs véhicules. Là, ils sont encore en train de traîner avec d'anciens véhicules que vous avez réparés. Maintenant, les balayeuses, je vous le dis, il y en a une à Sin-le-Noble, il y en a une à Douai, elles tournent très bien. Par contre, je vous l'aurais fait tourner cette balayeuse.

Monsieur le Président :

On ressortira votre vidéo où vous faisiez le calcul qui était complètement faux. Vous ne preniez que le coût de la balayeuse sans le personnel qui la conduisait, donc ça n'a pas de sens. Au budget, vous aurez une petite note là-dessus.

Monsieur Bachiri :

La question qui se pose là dessus. Vous avez marqué sur votre document des choses. Par contre, vous avez dit une chose à un moment donné, il faut quand même que vous l'appliquiez : il faut rendre à César ce qui appartient à César. Les camionnettes du Service Technique qui ont été renouvelées dans le parc, c'est Monsieur Zaïr qui le met en place.

Monsieur le Président :

Ah oui, c'est qui le maire à l'époque?

Monsieur Bachiri :

Je ne sais pas. Celui qui a trahi, c'est vous.

Monsieur le Président :

Celui qui a trahi, d'accord. On en revient toujours à ça.

Monsieur Bachiri :

Par contre, les véhicules neuf places, ce n'est pas vous. C'était nous. Donc les 10 mois où on a été présents... Maintenant, vous parlez de la balayeuse : Sin-le-Noble et Douai ont la même que nous. Ils ont la même. Il faut mettre simplement les bonnes brosses.

Monsieur le Président :

Ah, c'est un problème de brosses !

Monsieur Bachiri :

C'est juste du matériel qu'il faut adapter. Par contre, nous, demain, si cette balayeuse est encore là, et que demain les Wazierois font le choix de l'avenir en toute sérénité en passant à autre chose, on la remettra en route, elle rebalayera Waziers, et tranquillement. Par contre, ne la vendez pas 3000 euros. On l'a quand même achetée 48 000.

Monsieur Moreaux :

Je tiens à signaler que la balayeuse qui a été achetée, et ce n'est pas la faute de Monsieur Zaïr, il n'y a aucun problème. Quand on l'a achetée, elle a eu en permanence des problèmes. Et ce n'est pas uniquement dû aux brosses. Simplement la balayeuse qui a été achetée, elle a été presque la moitié du temps en panne, avec différentes réparations qui ont coûté de l'argent.

Monsieur le Président :

Et à Douai et à Sin-le-Noble, ils font sans doute comme on fait maintenant. On s'en sert ponctuellement sur des opérations pour le marché, etc. Mais remplacer, annuler un marché avec un prestataire comme Theys ou NVRD, ça n'avait pas de sens. C'est pour ça qu'elle s'est abîmée, qu'elle n'a pas fonctionné. Parce qu'elle n'est pas faite pour faire les 42 kilomètres de voirie de Waziers. On va revenir sur notre délibération sur les tarifs. Donc on a compris que vous vouliez le repas à un euro. Sur la délibération à deux euros et cinq euros pour les extérieurs, est-ce qu'il y a... ? Monsieur Michon, et après on passe au vote.

Monsieur Michon :

Une explication de vote. On va voter contre la délibération, pas contre le fait que le centre social puisse manger au restaurant scolaire le mercredi midi, mais contre les deux euros qu'on demande, parce qu'on demande un euro. Donc on va voter contre les deux euros que vous demandez.

Monsieur le Président :

Même position, j'imagine, Engagés?

Madame Poulain :

Même position dans la mesure où on est sur des montants qui auraient pu être facilement pris en compte... On se permet de mettre 20000 euros pour acheter des défibrillateurs, mais on n'est pas capable de mettre le delta pour nos enfants. On votera contre également.

Monsieur le Président :

Qui est contre? 12 personnes. Qui s'abstient?

Monsieur Michon :

Attendez, peut-être, Mme Cordier n'était pas là

Monsieur le Président :

Elle est là. Je l'ai regardée.

Qui est contre cette délibération sur les tarifs? On va recommencer. Qui est contre?

On est en train de voter sur les tarifs pour les repas servis au restaurant scolaire Daniel Féry. Les deux groupes d'opposition ont indiqué qu'ils auraient souhaité que le repas pour les Wazierois soit à un euro et pas à deux euros. Et donc, après tous ces débats et ces échanges, on passe au vote. Donc on va le refaire pour la forme. Qui est contre cette délibération? 12 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour? Adopté à 17 voix. Merci. Le point suivant, c'est l'avenant à la convention d'entente intercommunale dans la gestion et l'exploitation d'un équipement aquatique. C'est simplement, puisqu'on a passé la convention au 1er septembre 2022 et signé le 16 septembre, et depuis il y a eu l'application des 1607 heures. Donc il s'agit de modifier l'avenant, la partie en gras à changer : 37 heures, conformément au temps de travail adopté par la ville d'accueil. À Waziers, on est passé à 37h30, mais avant on était à 35 heures. C'est simplement sur cette modification qu'on passe à la délibération. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je vous ai demandé le cycle de travail parce qu'effectivement il y a une petite modification entre 37h et 37h30. Vous m'avez donné les horaires. Du coup, les agents qui seront en 37h, ils auront combien de RTT à l'année?

Monsieur le Président :

Je ne sais pas vous dire.

Madame Poulain :

C'est normal, on n'a pas délibéré là-dessus. Vous avez délibéré sur des cycles à 35h et sur des cycles à 37h30, mais pas sur des cycles à 37h.

Monsieur le Président :

Mais je pense que, je dis peut-être une bêtise, ce sont de toute façon les règles de travail d'Auby qui s'appliquent pour eux puisqu'ils sont mis à disposition là-bas, donc leur hiérarchie est là-bas. Mais c'est peut-être une erreur. On contrôlera. S'il faut délibérer, on délibèrera le 6 avril.

Madame Poulain :

Sinon, vous nous donnerez l'information complète.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

Même si ce sont les règles d'Auby qui s'appliquent, il faudrait que les gens qui travaillent 37h puissent savoir à combien de RTT ils ont droit par rapport à 37h30.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas si on peut me le souffler, mais je pense qu'à Waziers on est à 15 jours sur les 37h30. On était à huit jours...

(Inaudible)

Voilà, ça fait 12. Vous pouvez le dire aussi, je n'ai pas le chiffre comme ça.

Monsieur Michon :

Nous, de toute façon, comme dès le départ de la piscine à Auby, vous connaissez notre position, on va voter contre. Et on n'était pas présents quand la convention a été signée.
(Inaudible)

Monsieur le Président :

Sur cet avenant, qui est contre? 12 personnes. Qui s'abstient? Qui est pour? 17 personnes pour cet avenant. Je vous remercie. Le point 11, c'est un rappel des décisions que j'ai prises depuis la dernière fois en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a

la 2023-007 sur un contrat de location avec la société CULLIGAN pour les fontaines à eau, 628 euros TTC. La location d'un garage pour Mme Kechiouch 12 rue Faidherbe, à partir du 1^{er} février pour un loyer de 107,92 euros. Le contrat de maintenance avec Bodet qui est reconduit pour l'entretien du panneau d'affichage pour le basket, à partir du 1^{er} janvier pour 426 euros TTC. Reconduction d'un contrat de maintenance avec CHUBB pour le système de sécurité incendie du centre de vacances La Source Bleue pour 3 610,45 euros TTC. La souscription d'un contrat avec PIL SERVICES VOUTERS pour le contrôle et l'affûtage de lames du matériel massicot à la Communication il me semble 875,42 euros. Et un report, puisque j'avais eu la remarque de Monsieur Mascarte, à qui j'avais apporté des réponses fin janvier-début février, sur la souscription d'un contrat de maintenance et de service avec la société ERYMA pour assurer le système de sûreté installé à l'église Notre-Dame des Mineurs, pour un coût mensuel de 300 euros TTC, donc 3 600 par an. Il avait été passé en décision directe le 6 avril 2022, ce qui était la veille du budget. Et on a bien épluché toutes les décisions directes depuis et c'est la seule qui soit passée à la trappe. Sachant qu'on avait eu une demande du groupe « Engagés » pour avoir les décisions directes. Et tout ça, toutes les décisions directes sont consultables au Secrétariat Général. Prévenez juste éventuellement un peu avant si vous voulez aller chercher les anciennes, mais, sur 2023, tout est bien à jour. Voilà sur les décisions prises. Oui, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, une remarque. Effectivement vous me répondez hier à 20h que c'est consultable, donc il me reste 24h pour les consulter au secrétariat. Je vous ai posé la question lundi soir. Si vous me l'aviez dit mardi matin, j'aurais peut-être pu m'organiser. Mais la veille à 22h, vous comprenez bien que c'était un peu compliqué. En fait, j'avais une question principalement. C'est que je m'étonne de ne pas avoir eu la décision directe de l'AMO piscine. Puisque je vous avais fait la remarque en janvier, et vous m'aviez répondu qu'on venait juste de le faire et qu'on l'aurait sans doute au prochain conseil. Sauf qu'au prochain conseil, c'était l'extraordinaire en février, que du coup, vous n'avez pas indiqué les décisions directes, donc je pensais la retrouver là. Et pourquoi je ne l'ai pas?

Monsieur le Président :

OK, c'est une bonne question. Je n'ai pas vérifié ce point-là, on va regarder, et vous l'aurez.

Madame Poulain :

Et le deuxième point qui va avec, que je vous demande d'examiner, c'est que les décisions directes, elles sont régies par l'article 2122-22. Et le 23, l'article suivant, dit que les décisions prises en vertu de cet article-là sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux. Par conséquent, je me demande pourquoi elles ne sont pas disponibles sur le site de la ville.

Monsieur le Président :

Il faudrait qu'on regarde effectivement, puisqu'on met, depuis le 1er juillet, pas mal de choses en ligne là-dessus avec les nouvelles règles. Il faut voir si les décisions directes s'appliquent. Et du coup, ça me permet de répondre à une question de Monsieur Michon aussi. C'est vrai que sur la M57, quand il y a des décisions modificatives, même si elles ne s'appellent pas comme ça, je pense qu'il y a un devoir de communication au Conseil Municipal. Et ça, il faut qu'on voit si en 2022 on a eu besoin de le faire ou pas, parce que dans les grands chapitres, je pense que c'était provisionné comme il faut, mais on vérifiera. Puis d'ici le budget, on vous le dira. En tout cas, c'était la règle. Il y a une décision modificative uniquement quand c'est une modification sur le personnel, sur le 012. Mais sur les bascules entre chapitres, il faut aussi donner l'information au conseil municipal. Et en fait, je pense que s'il y en a peut-être une, c'est sur les consommations énergétiques. À vérifier. Et comme on a payé les dernières factures en janvier ou novembre, d'après ce que vous disiez tout à l'heure, on n'a peut-être pas eu l'information au 26 janvier au premier Conseil Municipal de l'année. On vérifiera tout ça. Donc, il n'y a pas de vote là-dessus. On fait la motion tout de suite. Monsieur Bruneel nous avait écrit. Il est président de l'association « Mon hôpital, ma santé, mon combat ». Monsieur Michon l'avait envoyée à tous les conseillers municipaux, par email, pour proposer qu'elle soit mise à l'ordre du jour. Elle est sur table. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite la lire. C'est quand même une page. On peut la mettre à l'écran, je ne sais pas si vous l'aviez. Monsieur Michon?

Monsieur Michon :

On ne va peut-être pas la lire, mais simplement rappeler un petit peu les choses, le pourquoi du comment. Parce que, vous le savez, la bataille que mène Alain Bruneel depuis des années sur l'hôpital de Dechy-Douai. Et que la première bataille qui avait été menée sur les urgences pédiatriques avait été gagnée. Si on ne l'avait pas gagnée, il n'y aurait plus d'urgences pédiatriques actuellement à l'hôpital. La seconde, sur la question de la gastroentérologie, pareil, on a très rapidement permis de remettre en place un service, et il y a d'autres services qui se dégradent. Donc l'idée c'est de marquer le coup, de demander à toutes les communes de marquer le coup avec cette association pour qu'on soit écoutés et qu'on puisse vraiment faire en sorte que cet hôpital puisse travailler normalement. Il y a des services... Je vais prendre mon cas, comme ça je raconte mon histoire. Par exemple, en cardiologie, ça fait deux ans et demi... Normalement, j'aurais dû avoir au minimum une fois par an toute une série d'exams. Ça fait deux ans et demi que je n'ai pas été convoqué. Et quand on appelle pour être convoqué, il n'y a pas suffisamment de cardiologues disponibles, etc. Donc j'ai été obligé de prendre rendez-vous chez un cardiologue privé pour pouvoir être suivi correctement. Donc ça montre un peu qu'il y a une dégradation importante, et il ne faut pas la laisser faire parce que cela va s'étendre à d'autres secteurs. Il y a beaucoup de villes qui ont commencé à la voter à l'unanimité, c'est le côté intéressant. Et puis il y a surtout avec ça un grand appel à un grand rassemblement qui aura lieu à l'hôpital le 7 avril à 18 h. L'idée, c'est qu'il y ait le plus grand nombre possible de personnes qui viennent manifester surtout les

élus, pour leur population, soient présents à ces manifestations. Voilà en gros l'objet, pour ne pas être trop long. Et ce jour-là, le 7, c'est la Journée Mondiale de la Santé, donc c'est aussi une occasion de montrer que c'est important.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Faire une remarque un peu plus globale sur l'hôpital en général. C'est que suite à la crise Covid,

la majorité présidentielle a soi-disant décidé d'agir au sujet de l'hôpital et a missionné une commission d'enquête sur la situation de l'hôpital et le système de santé en France. Ce rapport a été remis au président du Sénat le 29 mars 22, il appelle à redonner du souffle à l'hôpital, à lui attribuer des moyens proportionnés aux défis de santé actuels et à redessiner sa place au sein du système de soins. Ce rapport évoque un hôpital à bout de souffle. Il parle de confiance à regagner et refait la liste de toutes les difficultés rencontrées par notre système de santé. Mais à un moment donné, il faut quand même qu'on se réveille. Parce que des rapports comme celui-là, il y en aurait eu combien au cours des 20 dernières années? Oui, l'hôpital manque de bras, et tout le monde le sait. Et pourtant, on continue encore à diminuer les ratios patients par soignant. On calcule une charge de travail sans tenir compte des besoins humains du patient d'être rassuré dans sa prise en charge, c'est quand même difficile à chiffrer, sans tenir compte du fait que les soignants sont aussi des humains et pas des machines. Faut-il rappeler encore qu'ils ont chaque jour nos vies entre leurs mains. L'hôpital n'est pas attractif. On se pose la question, non. C'est un fait, c'est devenu une plaie béante. Ceux qui y travaillent encore, ça n'engage que moi, mais c'est par vocation. Et j'ai envie de dire : à quel prix? Peu d'entre nous accepteraient les contraintes de travail qui leur sont imposées. Des horaires de travail du lundi au dimanche, 365 jours par an, 24h sur 24, des gardes, des astreintes, sans oublier les changements de poste et les rythmes de travail fractionnés qui cassent. Sans compter les rappels au pied levé du jour au lendemain pour remplacer les collègues qui tombent comme des mouches. Tout ceci au détriment de leur équilibre de vie familiale, bien sûr. Alors oui, il est question de reconnaissance pour la rémunération, mais pas seulement. Et ajoutez-y maintenant la petite dose qui va bien sur la réforme des retraites, comme si on n'avait pas assez, ils rempileront comme les autres pour deux ans. Bref, au niveau local, l'hôpital subit les réformes qui s'enchaînent les unes après les autres, mais qui font un peu plus mal à chaque fois. Et depuis ce rapport, évidemment, sans surprise, il ne s'est pas passé grand-chose. Personne, visiblement, ne semble en capacité de proposer une vraie refonte structurelle de l'hôpital public. Oui, cette motion serait une épée dans l'eau si elle était un acte isolé. En revanche, si tous les élus et les administrés s'unissent pour montrer leur soutien, alors oui, nous aurons un pouvoir et nous rejoindrons évidemment, au titre de notre groupe « Engagés pour Waziers », l'appel du 7 avril prochain. Et nous espérons, bien sûr, de voir au-delà de l'ensemble du Conseil Municipal, de nombreux Wazierois. Il ne suffit pas de la voter, cette motion, il faut la faire vivre et lui donner une consistance. Parce qu'il ne faut pas oublier que laisser mourir nos hôpitaux, c'est aussi nous condamner nous-mêmes.

Monsieur le Président :

OK, effectivement, je le dis aussi. Monsieur Bruneel a montré sa pertinence et son engagement sur ce sujet là depuis des années. Comme c'est très bien coordonné, ce n'est pas une goutte d'eau. C'est un mouvement qui doit être coordonné, qui est bien coordonné et qui devrait porter ses fruits. Donc on va pouvoir passer au vote là-dessus s'il n'y a pas de commentaires supplémentaires. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour cette motion? Elle est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal de Waziers. On fera le retour qui va bien, comme c'est indiqué en bas. Merci. Après, il reste les questions diverses. Je crois que vous n'avez pas récupéré le fichier. J'ai cru voir les deux fichiers, donc je suis désolé, il n'y en a pas beaucoup. Il y en avait une très longue de Monsieur Zaïr en Conseil Municipal sur les travaux de GRTgaz. Il y avait plusieurs questions. Monsieur Moreaux a les éléments, il va essayer d'y répondre.

Monsieur Moreaux :

Monsieur Noma, le responsable de GRDF m'a répondu ceci : concernant l'amiante, nous ne sommes pas obligés de faire des carottages amiantes en trottoir conformément au guide de la caractérisation amiante. Concernant d'éventuelles soudures à l'air libre, j'ai contacté à ce sujet les différents intervenants de ce chantier et je n'ai eu que des réponses négatives de cette

possible pratique. Des procès-verbaux sur les modes opératoires de soudage sont réalisés avant chaque travail. Néanmoins n'ayant pas de preuve sur une éventuelle pratique à l'air libre, j'ai fait un rappel à l'ordre envers nos prestataires qui travaillent en permanence pour GRDF. Ce n'est pas une entreprise éventuellement, mais il y a le doute. Donc obligatoirement, un rappel à l'ordre a été fait. Pour info, tous les soudeurs ont une formation à ce jour connaissant les bonnes pratiques et respectent la réglementation en vigueur. Enfin, concernant les brais de houille, nos entreprises intervenantes connaissent le mode opératoire concernant ce danger et mettent en place des actions obligatoires face à ce type de risques. Elles connaissent le travail à réaliser sur ce chantier, et je n'ai pas rencontré de soucis concernant la mise en place de la réglementation face aux brais. Je n'ai pas de retours négatifs concernant ce chantier. Aucun riverain ne s'est plaint des travaux ou de la pratique mis en place. J'ai eu des coups de fil d'un riverain, mais plus par curiosité, par questionnement sur les travaux à venir.

Monsieur Zaïr :

C'était moi.

Monsieur Moreaux :

J'allais finir. Ce n'est pas un riverain, mais je pense, Monsieur Zaïr, que c'est vous qui avez téléphoné à GRDF.

Monsieur Zaïr :

Mais honnêtement, tout le monde passait par là. Je me souviens bien en passant : tout le monde passait par là. Ils ont travaillé à l'air libre. C'est clair, c'est net. Ça, c'est le genre de choses auxquelles on doit faire face, on doit être vigilant là-dessus. C'est-à-dire que même derrière, honnêtement, je vois un chantier comme ça, je l'arrête. Par contre, là où ça m'inquiète le plus, c'est que j'ai demandé s'il y avait du brai sans savoir qu'il y en avait. Là, de nouveau, il dit qu'il y a du brai et qui la pratique et qui l'a apparemment. Le mode opératoire a été respecté, ce n'est pas vrai ça. Quand on doit tronçonner. Je ne sais pas s'il y avait du brai honnêtement. D'ailleurs, les gens ne se plaignent pas forcément. Je ne vois pas les gens qui vont (inaudible). Ce n'est pas ça. Par contre, ça, c'est un point de vigilance important là-dessus, parce que...

Monsieur Moreaux :

Je comprends, Monsieur Zaïr. Par contre, si quelqu'un m'avait alerté, le fait de dire qu'il y avait une soudure à l'air libre : je pratique aussi la soudure et comme j'en ai parlé là, c'est absolument inadmissible. Donc si on m'avait averti de ce genre de faits, je me serais rendu sur place, bien sûr.

Monsieur Zaïr :

Moi, c'est plus les soudures. Honnêtement, j'ai posé la question, parce qu'ils m'avaient dit que c'est des installations classées. Là, ça m'a fait un peu peur. Par contre, si on tronçonne à l'air libre comme ça, c'est dangereux pour eux déjà et c'est dangereux pour les riverains aussi.

Monsieur le Président :

Madame Poulain.

Madame Poulain :

Juste pour savoir si vous voyez des opérations de contrôle des chantiers, puisqu'il y en a plein dans la ville. Quand vous allez sur place, vous allez constater ce qui se passe ?

Monsieur Moreaux :

Mais bien entendu. Que ce soit les nôtres de chantiers, que ce soit le CCAS ou alors l'ancienne école Duclos ou quand il y a de gros travaux avec Monsieur Lecomte. Généralement, ça se passe les jeudis où on fait les différents chantiers, mais obligatoirement, on ne fait pas, on n'y passe pas toutes les heures et tous les jours, bien entendu.

Monsieur Zaïr :

J'ai juste un truc à rajouter.

J'ai regardé, il y a des documents de la mairie, l'arrêté municipal : il s'arrête le 16 février. On arrive là fin mars. En cas d'accident, s'il y a un gamin qui se casse une jambe là-bas, comment ça se passe?

Monsieur Moreaux :

Je leur en ai fait part en disant que, et vous le savez aussi bien que moi comme quoi les usines qui font l'enrobé à chaud ne redémarrent qu'après l'hiver.

Monsieur le Président :

Oui, on va modifier. Et d'ailleurs, ça me fait penser, vous avez peut-être vu depuis quelques jours, il y a un panneau du département qui a été posé là. Ne soyez pas surpris. Il va y en avoir même beaucoup plus que ça, je crois, dans la ville. C'est le département qui a une politique pour aller mettre des panneaux comme ça, un petit peu partout.

Madame Poulain :

Est-ce que le département paie la TLPE?

Monsieur le Président :

Non. Ils sont dispensés, tout comme nous. Nos panneaux lumineux ne sont pas concernés. Mais il n'y a pas qu'à Waziers. Encore une fois, c'est vraiment une politique très forte. On va voir des panneaux du département un peu partout, je donne l'information.

Monsieur Bachiri :

Il l'avait dit à l'agglomération.

Monsieur le Président :

Oui. J'enchaîne. Les questions après sont un peu plus courtes, donc je vais les lire. Il y avait deux questions de Laurence Cordier posées par mail le 20 mars. Pourrais-je avoir les dépenses de fonctionnement de la piscine fermée, mais à titre conservatoire en incluant la subvention pour Aubry en le ramenant à un mois, exemple octobre-novembre versus année 2021 sur le même mois? Ça, je l'ai un peu évoqué tout à l'heure avec le compte rendu de la commission, etc. Donc vous l'aurez avant le dossier du budget sur ces points-là, ainsi que la question d'après, qui est directement liée. Et je sais qu'il y a des personnes intéressées par la piscine en particulier dans la salle. Pourrais-je avoir une visibilité sur la fréquentation des Wazierois à la piscine d'Aubry sur fin 2022 par rapport à la même période sur 2021 que sur la piscine à Waziers quand elle était ouverte, et également la fréquentation des adhérents des clubs par rapport à la saison 2021-2022, la part du nombre d'adhérents wazierois par rapport au total d'adhérents? Et pareil, ce document avec ces chiffres-là vous sera fourni à tout le conseil municipal très rapidement. Du coup, je n'ai pas plus d'éléments pour l'instant. Oui?

Madame Cordier :

Le but de ces deux questions, c'est vraiment se dire : est-ce que nos Wazierois ont toujours accès à Aubry ou pas? Et si jamais, on voit qu'il y a des problèmes de logistique, etc., qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour leur donner en conseil d'accessibilité? Cette étude-là, je pense que ça peut montrer si on a une baisse du taux de fréquentation.

Monsieur le Président :

OK. De toute façon, je crois que dans le compte rendu, il y a aussi ce point-là sur la communication en commun plus forte ou des opérations qu'ils pourraient faire pour que ça fonctionne bien.

Et question d'Engagés pour Waziers posée par mail aussi le 20 mars, mais un petit peu plus tard dans la soirée, j'ai fait par ordre chronologique : modalité de pose des congés, je vais tout lire. Le service des ressources humaines persiste à expliquer aux agents que chaque journée de congé vient déduire 7 heures 30 du compteur de l'agent. Or, la détermination et le décompte des congés annuels s'effectuent en jours ouvrés et non en heures, Article I du décret 85-1250 du 26 novembre 85, CAA Paris, 29 janvier 2008, Numéro de dossier : je ne vais pas vous lire. En effet, tout agent public en activité a droit, pour une année de service accompli, un congé d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours ouvrés égal jours travaillés. Ce décompte permet aux agents de disposer au titre de l'année civile de leurs cinq semaines de congés. Or, si l'on suit votre logique, une semaine de congés vaudrait 37 heures 30, et donc cinq semaines à 37 heures 30 consommeront 187 heures 30 de congés, alors qu'un agent à temps plein ayant travaillé toute l'année a le droit à 175 heures. Pourriez-vous nous éclairer sur les modalités de pose des congés des agents? Fin de la question.

Effectivement, c'est quelque chose qui nous a préoccupés quand on est arrivés ici. C'était décompté complètement toujours en heures et pas en jours. C'était aussi le fruit de la discussion avec les agents. On s'est posé la question de le remettre en question, surtout que, comme vous le dites, la loi ne fonctionne pas comme ça. Je vous rassure, on a laissé comme ça, on a discuté du sujet au moment où on travaillait sur les 1607 heures et on a accédé à la demande des représentants du personnel de laisser comme ça. C'est plutôt gagnant pour le personnel qui peut prendre une heure par-ci par-là. Et bien sûr, dans le cas des 1607 heures, ils ont bien le droit à 187 heures 30 de congés à rattraper et pas 175 heures: on n'en profite pas pour leur retirer 12 heures 30. Maintenant, vu que vous le mettez à l'ordre du jour comme ça, peut-être qu'il y a des changements qui sont souhaités par les agents, ce qui me surprendrait. Mais comme il y a eu un changement des représentants du personnel, on le mettra à l'ordre du jour dans un CST et voir comment on peut, en tenant compte de votre remarque, s'adapter à la situation. Et Monsieur Michon avait une remarque.

Monsieur Michon :

Oui, parce que c'est moi qui l'ai mis en place, donc j'apporte l'explication. Il y avait deux raisons primordiales de passer... Où il nous avait été demandé de passer au décompte en heures parce que, par exemple, au Service Technique, la demi-journée n'était pas égale. C'est-à-dire que quand on prenait une demi-journée de congé selon qu'on le prenait le matin ou l'après-midi, on n'avait pas le même décompte. Dans les écoles, pareil, donc ça posait tout un problème de calcul. On s'apercevait en fin de compte qu'effectivement, il y a des gens qui étaient lésés et il y a des gens qui profitaient aussi. Il y avait les deux. Donc, j'ai souscrit à la demande qui m'avait été faite de décompter en heures en veillant, comme ça a été dit là, que chaque personnel ait bien le nombre d'heures correspondant aux journées de congé, et ça leur permettait également, quand ils devaient s'absenter, par exemple, deux heures pour un rendez-vous médical, de ne pas prendre une demi-journée, et d'économiser les journées de congé. C'est ça qu'on avait mis en place... Il y avait, d'ailleurs, des fiches individuelles de décompte qui étaient signées par les

responsables de service.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Ce qui me pose problème, ce n'est pas tant que ce soit décompté en heures ou en jours. C'est pour compter à combien d'heures ont droit les agents? C'est ça qui m'inquiète, parce que la législation dit que c'est cinq fois les obligations légales de service, et les obligations légales de service se comptent en nombre de jours. Pour les agents qui travaillent dans les écoles travaillant sur quatre jours, le calcul n'est pas le même. Et donc vous allez vous retrouver avec des agents à qui il va manquer des heures de congé, parce que le calcul ne sera pas forcément bon. Pour moi, les heures de congés se calculent en jours, sur une base de 175 heures sur une base de 35 heures. Et les RTT se basent sur la durée effective du travail, c'est-à-dire 7 heures 30 par jour ou 37 heures 30 par semaine. Ça, c'est clair. Par contre, il faut que vous ayez cette discussion et que les choses soient clarifiées pour que l'ensemble des agents ait le même niveau d'information et qu'il n'y ait pas de mésentente sur les droits à congés des agents.

Monsieur le Président :

Je pense que ce n'est pas le cas. Et encore une fois, ça avait été discuté. C'est dans des PV de CST, etc... Votre question, les remarques des uns et des autres seront remises à l'ordre du jour d'un CST prochain. Il n'y a pas de problème là-dessus. Merci. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

J'ai une question orale, pour ne pas changer. Je voudrais revenir sur la Charte de l'Elu Local, qui nous dit en dernier point, point 7 : "Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions." Sur la base de cet article de la Charte de l'élu local, on souhaiterait vous demander que les élus de la majorité rendent effectivement compte aux Wazierois de leur bilan dans un point spécifique à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal avant le vote du budget, évidemment, que chacun, en fonction de son périmètre d'action, présente un état des lieux du travail qui a été effectué. Que ce bilan soit évidemment porté à connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal dans le dossier pour que l'on puisse en prendre connaissance et qu'il soit personnellement présenté par l'élu chargé du travail qui lui est affecté lors du conseil du 6 avril. Je vous demande simplement de présenter le fruit de votre travail, puisque depuis trois ans maintenant, vous martelez "on y travaille". Aujourd'hui, les Wazierois veulent en connaître le résultat. Merci.

Monsieur le Président :

Je suis amusé de la façon dont vous interprétez la Charte de l'Elu Local et d'essayer de nous imposer un planning sur la façon dont on va rendre des comptes aux habitants. On le fait en Conseil Municipal, on le fait dans le journal municipal, on le fera sur des réunions publiques, on le fera sur un bilan de mi-mandat. Mais ce n'est pas le 6 avril que vous allez nous dire ce qu'on doit faire. Mais je m'amuse de la question.

Madame Poulain :

Non, vous pouvez vous en amuser, mais je prends acte qu'à part vous, personne ne parle, personne ne prend la parole au conseil municipal et de faire défendre les sujets. Merci.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Pour terminer, deux petites minutes d'intervention, Monsieur le Maire, je pense que je ne peux vous laisser terminer ce Conseil Municipal sans dire deux mots sur la lutte que vient de mener, chacun à leur façon, les employés municipaux contre l'imposition de la loi du recul de l'âge de la retraite à 64 ans. Je vous signale, d'ailleurs, qu'on vient de me montrer discrètement que c'est en France qu'il faut le plus grand nombre d'années de cotisation pour partir en retraite, même si ce n'est pas en France qu'on part le plus tard en retraite. Ce qui pose d'ailleurs question dans la loi qui vient d'être votée. Notre groupe tenait à féliciter le personnel communal et à leur réitérer tout notre soutien le plus total dans les actions qu'ils auront encore à mener comme nous avons été à leurs côtés dans toutes les manifestations depuis le début. Nous tenions à le faire dans cette assemblée, car sur la même année, ils se sont vus retirer huit journées du Maire, la Journée de Solidarité et le complément de Journée d'Ancienneté avec une très faible compensation, et aujourd'hui, on leur rallonge le nombre de trimestres pour avoir droit à une retraite pleine et entière. Nous regrettons, Monsieur le Maire, que vous ayez refusé de les soutenir en fermant les services le jour des manifestations, comme nous vous l'avons proposé, et comme vous faites souvent référence à ce que font certaines mairies, et je suis bien content que tout à l'heure Monsieur Dogimont y a encore fait allusion pour justifier vos positions, vous auriez pu vous aligner sur la position du maire de Douai, qui a autorisé son personnel à s'absenter durant le temps des manifestations. Je tenais, pour terminer ce Conseil Municipal, à faire cette déclaration. Merci.

Monsieur le Président :

Je vais rebondir là-dessus, puisque tout le monde n'a pas forcément le contexte. Je rappelle que moi, en tant que Conseiller Municipal d'Opposition, je vous avais mis au Tribunal pour avoir organisé une fermeture des services de la mairie. En résumé, en subventionnant avec l'argent du contribuable wazierois et des dotations, une grève, une manifestation qui, même si le but est louable et c'est tout à fait le cas ici, je pense que quand on a 80 % des gens qui sont contre quelque chose, il faut se poser des questions, je ne pouvais pas aujourd'hui le faire, et on a fait des assouplissements pour que ça puisse être déduit sur le temps. Et je reviens sur le premier sujet. Vous avez sous-entendu que les agents avaient perdu des choses l'année dernière, sous-entendant que c'était de ma faute. Mais je pense que l'application des 1607 heures, tout le monde aurait eu à la gérer. Je pense qu'on a eu un dialogue constructif et que les agents ne sont pas lésés de ce qui a été mis en place sur la commune. Je les remercie aussi et je salue la façon dont le dialogue social s'est passé pendant toute cette période. Sur ce, merci à tous. Bonne soirée.

Monsieur Michon :

Probablement, nous n'aurions pas géré les 1607 heures de la même façon.

Monsieur le Président :

Probablement. Bonne soirée à tous. Merci.

Séance levée à 21h50